

## BULLETIN



## MUNICIPAL

Direction-Administration :

Mairie de Saint-Cloud

## VŒUX 1952

*...Que l'Année 1952 ne soit pas une année pour l'histoire ! Qu'elle soit une année pour les hommes ! Une année de vie, de travail profitable, une année pour aimer, pour penser, pour bâtir, pour créer, une année pour le bonheur.*

*Après tant de destructions et de soucis sordides, ce n'est pas trop demander, je pense. Cependant, comptez sur vos doigts. Depuis un demi-siècle, ces années ne sont pas les plus nombreuses car à la tempête qui emporte les êtres et les choses, il faut ajouter le tremblement qui la précède et le désordre qui la suit. Le bonheur se cultive, le bonheur se prépare...*

Pierre GAXOTTE.

Mes chers concitoyens, la Municipalité qui a essayé de réparer au mieux et au plus vite le désordre qui a suivi la tempête, essaiera de préparer pour tous, en 1952, une année féconde, une année de calme, une année de bonheur.

En assurant une marche régulière de nos services municipaux, en poursuivant contre vents et marées nos réalisations en cours, notamment nos constructions du quai Carnot, en essayant avec votre aide de rendre notre ville plus gaie, plus propre, plus agréable, nos vœux seront comblés si nous parvenons à vous rendre durant l'année qui commence la vie plus douce et plus facile.

Le Maire, F. CHAVETON.

## Le Maréchal DE LATTRE DE TASSIGNY

Au moment où nous mettons sous presse, survient le décès du Général d'Armée **DE LATTRE DE TASSIGNY**.

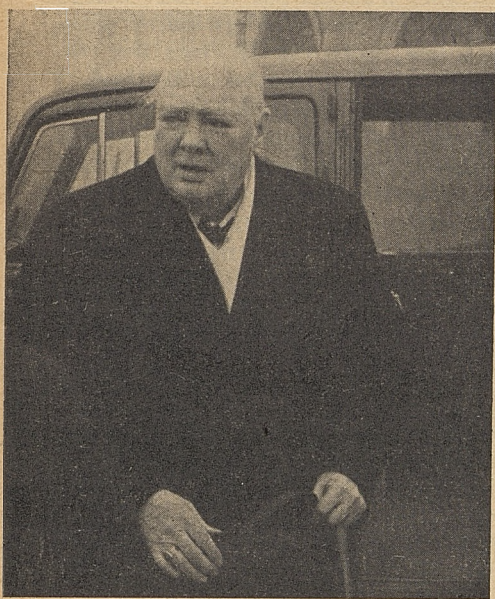
Cette perte qui émeut toute la France sera particulièrement sensible à St-Cloud où ceux de "Rhin et Danube" sont très largement représentés et où le Général et Madame **DE LATTRE DE TASSIGNY** ont séjourné pendant plusieurs mois en 1945 et 1946.

Par la voie du Bulletin, nous exprimons à Madame la Maréchale **DE LATTRE DE TASSIGNY**, si durement éprouvée par la perte de son fils, mort au champ d'honneur, nos condoléances les plus émues.

## TOUR D'HORIZON

L'année 1951 vient de s'achever et malgré les difficultés rencontrées, chacun se dit qu'elle eût pu être pire et se résigne avec l'espoir que peut-être l'année 1952 sera meilleure.

Nous souhaitons à tous que l'année qui commence soit en effet meilleure, car celle qui s'est écoulée a encore engendré bien des misères, du fait de l'instabilité du



Le Président Winston CHURCHILL, à Saint-Cloud, où il est venu se recueillir au cimetière, sur la tombe du Général GEORGES, le 18 Décembre 1951. On reconnaît sur la photo de droite M. W. CHURCHILL et M. Roger GENÉBRIER, Préfet de Seine-et-Oise, déposant une couronne. Derrière le Président : Madame la Générale GEORGES et M. F. CHAVETON, Maire de Saint-Cloud.



coût de la vie et des hausses sans cesse accrues de toutes choses, hausses qui ont entraîné une nouvelle fois la diminution du pouvoir d'achat des rentiers et des épargnants, de ceux qu'on appelle les « économiquement faibles », des masses laborieuses et qui ont mis les commerçants et industriels en sérieuses difficultés financières.

Notre intention n'est pas de développer un tel sujet, mais de faire connaître à nos concitoyens quelles sont sur le budget local et sur nos réalisations les répercussions provoquées par ces hausses et par l'instabilité du coût de la vie.

Une commune a les mêmes besoins qu'un ménage, qu'un commerçant, qu'un industriel et connaît comme eux les mêmes difficultés. Une commune s'occupe en effet de tout et consomme de tout : il lui faut du charbon pour ses bâtiments; du gaz et des denrées alimentaires pour la cuisine de ses cantines et de sa colonie de vacances; du courant électrique, non seulement pour les bâtiments mais aussi pour l'éclairage des rues; de l'essence, de l'huile, des pneus, des pièces de rechange pour ses véhicules; de l'ameublement, des produits d'entretien pour ses écoles et bâtiments; de la papeterie et fournitures d'imprimerie pour ses services administratifs; des matériaux pour l'entretien de ses bâtiments, de sa voirie, de son réseau d'éclairage public... et nous en passons.

Tous ces produits de première nécessité ont subi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1951 des hausses variant entre 25 et 50 % pour les uns et de plus de 50 % pour les autres.

Un simple cahier d'écolier de 12 feuilles qui coûtait 9 fr. 60 au 1<sup>er</sup> janvier 1951 vaut maintenant plus de 20 francs.

Il faut ajouter à cela les augmentations de dépenses de personnel, de charges sociales, d'impôts et de taxes.

La commune, tout comme un particulier et comme une entreprise, paie des charges sociales et des taxes de toutes sortes. ON NE LUI FAIT GRACE DE RIEN.

Lorsqu'elle donne un salaire de 100 francs à un employé titulaire, par exemple, elle doit déboursier 146 francs. Elle paie en effet 18 % à la Caisse Nationale des Retraites, 16 % au fonds de compensation des Allocations familiales, 5 % d'impôt cédulaire, 5 % de sécurité sociale (prestations maladie, longue maladie, etc.), 2 % pour les accidents du travail.

La commune doit régler des taxes, même sur les dépenses d'incinération des ordures ménagères pour lesquelles on lui impose une taxe de 9,35 %. Elle paie aussi le chiffre d'affaires pour ses services qui — bien que sociaux comme les bains-douches — présentent un caractère industriel et commercial. Elle paie enfin pour ses immeubles privés les taxes et redevances imposées à un propriétaire, notamment celles du Fonds National de l'Habitat.

Les hausses ont donc sur un budget communal des répercussions énormes, surtout lorsque les recettes, comme ce fut le cas en 1951, n'accusèrent pas de plus-values susceptibles de couvrir l'accroissement des dépenses.

Certaines recettes, comme la taxe locale, devraient avoir un caractère *ad valorem*. Ce n'est malheureusement pas le cas puisque l'Etat impose aux communes qu'il appelle « favorisées » un certain plafond et qu'en sus de ce plafond, les sommes encaissées par les Contributions indirectes vont à un fonds de péréquation.

On entend très souvent de la part des commerçants, entrepreneurs, industriels locaux, la réflexion suivante :

« Ne vous plaignez pas, nous avons payé cette année des sommes importantes au titre de la taxe locale et vous pourrez ainsi faire face à tous vos aléas. »

*Il faut que ceux-ci sachent que tout ce qu'ils versent au titre de la taxe locale ne profite pas à la commune.*

Ceci dit, il est facile de comprendre que lorsque les recettes ne couvrent plus les dépenses, il y a un déséquilibre qui se traduit par un déficit.

En ce qui nous concerne, ce déficit s'est chiffré à 12 millions de francs, dont 6 millions pour le personnel et les charges sociales. Nous ne sommes évidemment pas responsables de cette situation mais il nous incombe de la régulariser, notre but, nous l'avons toujours dit, étant d'avoir des finances saines.

On résorbe généralement un déficit de deux manières, soit en créant des charges nouvelles, à supporter bien entendu par les contribuables, soit en réalisant des économies, à moins que disposant de ressources antérieures, on ne les utilise à couvrir l'excédent des dépenses. C'est à cette dernière solution que nous nous sommes ralliés, notre réserve financière nous permettant heureusement de résorber les 12 millions en question.

On se rappelle (voir à ce sujet le *Bulletin municipal* n° 41 d'octobre-novembre 1950) les véhémentes critiques des conseillers municipaux du groupe communiste en ce qui concerne notre fameux volant de trésorerie. Les circonstances démontrent, s'il en était encore besoin, l'utilité de notre excédent de recettes à la fin de chaque exercice financier.

Ce sont néanmoins 12 millions qui ont été dépensés en pure perte puisqu'en fin de compte ils ne profitent à personne, même pas au personnel qui, en raison de la diminution du pouvoir d'achat, doit déboursier plus qu'il n'a reçu, 12 millions qui eussent été pourtant si utiles à nos réalisations.

Cet excédent de dépenses de 12 millions, dû uniquement aux hausses intervenues en cours d'année, était imprévisible lors de l'établissement du budget primitif de 1951. Nous ne pouvions donc pas incorporer ces dépenses dans ce budget.

Par conséquent, si nous n'avions pas eu notre marge de sécurité, nous aurions été dans l'obligation — puisqu'il est impossible à une commune de créer des ressources en cours d'année — de présenter notre budget additionnel en déficit et de reporter ce déficit au budget primitif de 1952, ce qui aurait augmenté d'autant le volume des dépenses de 1952 (12 millions ne représentent pas moins de 1.600 centimes additionnels, soit plus de 50 % des centimes actuellement mis en recouvrement).

Au budget de 1952, nous devons nécessairement tenir compte des hausses de 1951, ce qui ne rendra pas facile l'équilibre de ce document sans faire appel à des impôts nouveaux. Nous allons, toutefois, nous employer à limiter les dégâts.

\*\*

Nos lecteurs trouveront dans le compte rendu de la séance du conseil municipal, inséré au présent bulletin, la situation financière générale de la ville qui laisse apparaître à la clôture de l'exercice 1950 au 31 mars 1951 un excédent d'actif de 18.894.170 francs. Ce résultat a été obtenu grâce à une gestion saine et prudente.

\*\*

Si les hausses de 1951 n'avaient qu'une incidence budgétaire, il n'y aurait encore que demi-mal, mais hélas,



leur répercussion va se faire durement sentir sur nos réalisations en cours et peut-être compromettre celles-ci.

Chacun sait que nous avons décidé de faire construire sur des terrains situés quai Carnot, entre la rue Feudon et la rue des Milons, un groupe d'immeubles H.L.M. ainsi qu'un stade.

C'est la Société d'H.L.M. « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille » qui doit se charger de l'exécution du projet de construction d'immeubles, selon la législation en vigueur pour les H.L.M. Or, toujours en raison des hausses, le projet qui avait été chiffré au début de 1951 à 330 millions s'élève maintenant à 500 millions, soit 50 % en plus. Et encore, devons-nous nous aiguiller, tout au moins pour une première tranche, vers un autre système de financement que celui primitivement prévu, le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme n'étant pas en mesure de nous faire accorder le prêt de l'Etat remboursable en 65 ans avant deux ou trois années.

La Société avait obtenu de la Caisse d'Épargne de Paris un prêt de 85 millions de francs et pensait, en transformant une partie de ces fonds en achat de dommages de guerre payables en espèces, pouvoir réaliser une tranche de 100 logements et avait pour cela procédé à une première adjudication.

Ce n'est plus 85 millions qu'il faut maintenant pour les travaux de la première tranche mais 135 millions, ce qui oblige la société à contracter un nouvel emprunt de 50 millions et à demander pour celui-ci la garantie communale. Cet emprunt de 50 millions serait facilement incorporable dans le projet s'il pouvait être couvert par des recettes correspondantes.

Or, aucune recette nouvelle ne viendra amortir ce complément de 50 millions puisque, d'une part, cette somme ne permettra pas de construire davantage de logements et que, d'autre part, les prix des loyers fixés par arrêté ministériel n'ont pas été augmentés en conséquence. Le problème va donc être très difficile à résoudre, mais nous espérons, malgré tout, arriver à une solution.

Quant au stade qui doit s'amorcer en même temps que les constructions, il y a là aussi des obstacles d'ordre financier à vaincre.

\*  
\*\*

Parmi les autres réalisations dont le financement s'avère difficile, toujours à cause des hausses, nous citons le projet de surélévation de l'école maternelle du Centre. Ce projet, qui s'élevait au départ à 5.500.000 francs, a dû être porté à 9 millions à la suite des modifications demandées par le Comité départemental des Constructions scolaires. Il s'élève actuellement à 13 millions et se montera peut-être à 15 millions lorsque nous serons en mesure de le réaliser.

Notre projet de réfection des trottoirs de la rue Gounod et du boulevard de la République va lui aussi subir le contrecoup des hausses et nous obliger à limiter les travaux aux sommes dont nous pouvons disposer.

Quant au projet de construction d'un collecteur boulevard de la République, en vue de l'assainissement du bassin versant du Val d'Or, il est sérieusement compromis, non seulement du fait des hausses, mais aussi de la décision prise par l'Etat de n'autoriser qu'une tranche de 5 millions de travaux sur les 30 millions votés par le conseil municipal; et encore sur ces 5 millions, l'Etat n'accorde-t-il qu'une subvention de 20 %, soit un million.

S'il ne s'agissait que d'une simple canalisation d'égout, nous pourrions facilement entreprendre une tranche de 5 millions de travaux, mais il s'agit d'un collecteur dont le coût avant les hausses avait été chiffré à 60 millions. Nous ne pouvons pas commencer un travail de cette envergure avec 5 millions de francs car rien que la mise en œuvre d'un chantier de cette importance absorberait une partie des fonds.

Nous sommes intervenus auprès de l'Autorité supérieure pour que celle-ci veuille bien reconsidérer la question.

Ces trois derniers projets ayant été votés par le conseil municipal en avril et juin 1951, on pourrait se demander pourquoi ils n'ont pas été réalisés plus tôt et pourquoi nous avons attendu les hausses. La réponse est facile. Il ne suffit pas que le conseil municipal décide telle ou telle réalisation et qu'il vote, pour en assurer le financement, un emprunt à contracter auprès d'un établissement de crédit. Il faut que les dossiers technique et financier soient approuvés par l'Autorité de tutelle et que la ville se procure ensuite les fonds. Or, il est très difficile actuellement d'emprunter de l'argent, même si le projet est approuvé et même s'il est inscrit en priorité sur un plan d'équipement national.

Pour donner un exemple, nous signalerons que les 15 millions d'emprunt destinés à financer les travaux de voirie dont il est question ci-dessus (travaux rue Gounod et boulevard de la République), n'ont pu être obtenus de la Caisse des Dépôts et Consignations que fin 1951, bien que les dossiers aient été déposés à la préfecture au mois de mai 1951.

Par ailleurs, le conseil municipal ayant pris la décision de déplacer le marché de Montretout et les Ponts et Chaussées, après des interventions pressantes de notre part, ayant de leur côté décidé de procéder à la réfection d'une partie du boulevard de la République, il était pour le moins inopportun d'attaquer les trottoirs de cette importante voie; ç'eût été mettre la charrue avant les bœufs.

Nous allons, dans le courant du mois de janvier 1952, entreprendre la réfection des trottoirs et des bordures et caniveaux de la rue Gounod.

\*  
\*\*

Notre projet de lavatoires dans le passage souterrain de l'autoroute de l'Ouest (avenue du Palais) est en voie d'achèvement; il va être mis en service prochainement. Là aussi, bien que les travaux aient été commencés en mars 1951, nous avons à supporter des hausses. Les travaux ont été retardés par une grève des carrelers de la région parisienne, grève qui a duré près de deux mois.

\*  
\*\*

Le projet de construction de six nouvelles classes au lycée de jeunes filles est terminé. Les classes ont été remises à Mme la Directrice et les élèves ainsi que leurs professeurs ont pu en disposer le 3 janvier 1952, à la rentrée des vacances de Noël.

Les classes, spacieuses et bien aérées, permettront aux maîtres et aux élèves de travailler dans d'excellentes conditions, ce qui était absolument nécessaire.

Toujours du fait des hausses, le projet qui s'élevait lors de l'adjudication à 12 millions va coûter plus de 15 millions. Là encore, nous devons envisager un financement complémentaire.



\*\*

On remarquera dans le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal que les membres de la minorité nous ont reproché de faire des réalisations sans avoir un plan d'ensemble nettement établi et de n'avoir pas exécuté certains travaux il y a deux ans.

Nous avons répondu, d'une part, que notre plan d'ensemble, c'était notre programme électoral, que nous poursuivons méthodiquement, et cela dans la mesure de nos possibilités financières, d'autre part, que si nous avions disposé il y a deux ans de 100 millions, nous eussions pu évidemment faire des choses que nous n'avons pas faites.

Certains critiques trouvent tout à fait normal que l'Etat et les particuliers éprouvent de sérieuses difficultés, mais ils n'admettent pas que nous en rencontrions; c'est une curieuse façon de voir.

\*\*

Notre principe, nos concitoyens le connaissent, c'est de ne réaliser des projets que lorsque nous en avons les possibilités, notre souci constant étant de ménager les intérêts des contribuables.

Lorsque tout est à faire dans une ville et qu'une municipalité ne peut compter que sur 7.000 foyers pour payer la note, il faut qu'elle agisse progressivement et qu'elle tienne compte de la faculté contributive de chacun.

Paris ne s'est pas construit en un jour et il en sera de même pour Saint-Cloud.

## NOËL

La fête de Noël a donné lieu cette année à de charmantes réjouissances dans nos écoles maternelles. Les dévouées directrices, aidées de leurs adjointes, avaient tout mis en œuvre pour que les enfants passent un agréable moment et nous devons les féliciter de leur effort et les remercier.

La municipalité avait jugé bon de revenir aux habitudes d'autrefois et, au lieu d'attribuer à chaque enfant un jouet qui, pour être convenable, devait être acheté très cher, d'ouvrir à chaque école un crédit suffisant que la directrice utiliserait au mieux et suivant ce qu'elle estimerait préférable pour son petit monde.

La situation n'est plus ce qu'elle était il y a quelques années, alors que les enfants et les familles étaient particulièrement privés, non seulement de jouets, mais aussi de nourriture.

Maintenant, chaque famille a plus de possibilités pour gâter les enfants et, pour beaucoup, des sociétés ou des organismes, tels que les Comités d'entreprise, leur offrent jouets et gâteries au cours de fêtes souvent somptueuses.

Pour les plus grands, à l'intention de qui était donnée chaque année une séance cinématographique, la municipalité a tenu compte que, tous les quinze jours, d'octobre à août, une séance gratuite de cinéma éducatif et amusant est donnée à la salle des fêtes pour tous les enfants de toutes les écoles et, dans ces conditions, il ne lui a pas paru utile de faire, en plus, une séance spéciale de Noël.

Il nous est revenu aux oreilles certains bruits qui prétendraient que ces modifications apportées aux programmes des fêtes de Noël observés au cours des récentes années, seraient la conséquence de nous ne savons quelle campagne contre le « Père Noël ».

La vérité est beaucoup plus simple, nous l'avons exposée ci-dessus. Qu'on y ajoute la nécessité urgente de comprimer toutes les dépenses et l'on saura ainsi tous les motifs qui ont décidé la municipalité.

Voici succinctement énuméré le programme de la fête dans les écoles maternelles et enfantines de Saint-Cloud.

### *Ecole enfantine des Coteaux* Directrice Mlle LEROY

C'est dans le magnifique préau de l'école des filles des Coteaux que la fête a eu lieu, préau qui avait été décoré de plantes vertes et dans lequel avait été placé un superbe sapin artistiquement décoré et illuminé.

Le Père Noël était représenté par une bonne vieille grand-mère (qui pouvait bien avoir dix ans) et autour de laquelle vinrent se grouper ses tout petits-enfants pour un joyeux Noël. Les élèves de première classe commencèrent le spectacle par un chant populaire : « La Meunière et le Moulin ». Puis Mme MURAT présenta un groupe d'élèves des première et deuxième classes qui exécutèrent, dans un style impeccable, des mouvements d'ensemble.

Ce fut ensuite un nouveau tour de chant des élèves de première classe. Puis apparut un attelage à la Daumont accompagné d'une dizaine de jeunes cygnes (élèves de la classe enfantine) conduit par une charmante fée, toute de bleu vêtue, pailletée d'or et coiffée du hennin. Cette fée représentait la Reine des Neiges.

De gracieuses danseuses habillées en tutu de mousseline blanche exécutèrent de charmants numéros.

Une poésie intitulée « Le Berceau » fut dite par M. Astier.

Enfin les clowns Franki et Picolo, dans un sketch burlesque de « Guillaume Tell » firent rire petits et grands.

A la fin du spectacle, un succulent goûter fut servi aux enfants qui reçurent, en outre, des bonbons offerts par les commerçants du quartier.

On remarquait dans l'assistance, outre Mlle LEROY, directrice, et ses adjointes, qui se sont dépensées sans compter pour la réussite de cette charmante matinée, M. CHAVETON, maire, M. CHAUCHEAU, conseiller municipal, qui a présenté le programme, Mme PETIT, représentant M. PETIT, conseiller municipal, empêché, etc.

### *Ecole maternelle de Montretout* Directrice Mlle BROCARD

La fête s'est déroulée dans le préau de l'école, où une estrade fut installée. Sur celle-ci scintilla l'arbre de Noël.

Dans le préau, trop petit, se pressent les parents, heureux d'assister à cette fête de leurs enfants.

M. CHAVETON, maire et Mme, Mme l'Inspectrice des Ecoles maternelles sont présents.

Il est l'heure. Les tout petits, devenus lutins, s'amuse sans se soucier du public, chantent un joli Noël suédois « Minuit sonne », puis les « moyens », très modernes, réalisent la chanson pour les enfants : « L'Hiver »; de Prévert.

« Les marionnettes », de Dubus, avec leurs gestes saccadés, sont interprétées par des « grands ».

Pour terminer, d'autres « grands » sont pris par le conte mimé « Michka » et vivent vraiment l'histoire du petit ours.

Quelques textes de récitations gentiment dits alternent avec les chansons.

Puis ce fut la remise d'un joli sachet pour le goûter : gâteaux secs, sucettes, oranges.

Un joyeux Noël est souhaité aux assistants par un très court chant suédois.



A l'école maternelle du Centre, il n'a pas été possible, en raison de l'exiguïté des locaux, d'organiser un spectacle et de recevoir les parents. Néanmoins, une séance récréative eut lieu au cours de laquelle furent projetés des films amusants à l'aide d'un appareil de format réduit. Les enfants reçurent un goûter et des friandises.

Encore merci aux directrices, ainsi qu'à leurs adjointes, sans oublier notre dévouée professeur d'éducation physique, Mme MURAT.

## Le Développement de Saint-Cloud

### Une nouvelle paroisse se crée au Val-d'Or

Le dimanche 30 septembre a eu lieu, en l'église Notre-Dame des Airs, l'installation du nouveau Curé, M. l'Abbé Bréchemier, qui était auparavant à la tête de la paroisse du Moulin-Galant.

Cette cérémonie coïncidait avec l'érection en paroisse du quartier du Val-d'Or et des Coteaux, lequel dépendait jusqu'alors de celle de Saint-Cloud. Elle revêtait donc un caractère tout particulier de solennité.

Une nombreuse assistance était présente. Dans le chœur avaient pris place, auprès de M. l'Abbé Bréchemier, M. le Vicaire général Baudet, représentant Son Excellence Monseigneur Roland-Gosselin, Evêque de Versailles, qui procéda à l'installation du nouveau Curé, M. le Chanoine Collin, Curé de Saint-Cloud, M. le Curé de Notre-Dame de la Paix et M. le Curé du Cœur Immaculé, tous deux de Surresnes, M. l'Abbé Denis, Curé de Montgeroult-Courcelles, ancien vicaire à Saint-Cloud, M. l'Abbé Bay, vicaire de cette paroisse.

La Municipalité était représentée par le Maire, M. Chaveton, qui remit à M. l'Abbé Bréchemier la clef

de l'église, après avoir prononcé quelques paroles de bienvenue, ainsi que par MM. Rollin, Laurence et Schreder, Maires Adjoints, M. Devèze, Conseiller municipal et Vice-Président du Conseil Général de Seine-et-Oise, et M. Discour, Conseiller municipal. M. Marcel Petit, Conseiller municipal, s'était excusé.

Tout en gardant un souvenir ému et reconnaissant à M. l'Abbé Petit, leur ancien vicaire desservant le quartier sous l'autorité respectée de M. le Chanoine Collin, les paroissiens de Notre-Dame des Airs ont accueilli avec sympathie leur nouveau pasteur, qui déjà a su conquérir leur confiance et leur affection.

\*\*

A propos de la création de la nouvelle paroisse, nous croyons devoir rappeler que, lors de la construction de

## POUR LES ANCIENS

A l'occasion de Noël et du Jour de l'An, la Municipalité a fait remettre à plus de 260 foyers de personnes âgées, un petit colis contenant quelques douceurs qui, nous l'espérons, leur aura fait plaisir.

Mme Lorrain, du « Parrainage des Vieillards » et le Service Social ont fait tout le nécessaire pour que les intéressés soient servis en temps convenable. Nous les en remercions vivement.

Chaque colis était accompagné d'une petite lettre apportant les souhaits de la Municipalité à nos chers « Anciens » à l'occasion de la nouvelle année.

Nous leur renouvelons ici ces souhaits pour que l'an 1952 apporte quelque adoucissement aux difficultés qui sont les leurs.

Il va de soi que cette distribution de colis n'apporte aucune modification au traditionnel « Banquet de l'Ami-tié », qui aura lieu, comme l'an dernier, aux environs de Pâques.

### Appel à l'an neuf

*Drapé de noir, le front pâli  
Entrant, suivi des nuits moroses  
Dans le gouffre où vont toutes choses  
L'an défunt, glisse vers l'oubli.*

*Le nouvel an, frais et joli  
Qui rit et nous tend ses bras roses  
Fait briller sur un lit de roses  
Son regard de rêve embelli.....*

*Fragile enfant, espoir du monde,  
En ces temps de haine inféconde  
Et malgré l'injure ou l'affront.*

*Grandis en paix... garde ton charme,  
Donne-nous la Foi qui désarme....  
De tels bienfaits te survivront !.....*

Charles-Henri AUREILLAN.

l'église du Val d'Or, avait été érigée sur le clocher une statue de Notre-Dame des Airs, sous le vocable de Marie Auxiliatrice, due au ciseau du regretté M. Tournoux; elle représentait la Vierge étendant sa protection sur les pilotes qui s'élevaient du parc de l'Aéro-Club, aux cotés de Saint-Cloud, à l'époque héroïque de la navigation aérienne. Santos-Dumont n'est-il pas parti de ce terrain pour doubler la Tour Eiffel, un prodige pour l'époque.

Or cette statue aimée de tous devait être détruite lors d'un orage mémorable, le 15 juin dernier. Son anéantissement créa un vide tel que la nécessité s'est imposée de remettre en place une Vierge protectrice. Le désir de tous se trouve en ce moment traduit par le ciseau d'un sculpteur de talent, M. Meauzé, qui entend redonner au Val-d'Or une statue,

laquelle, de l'avis de ceux qui ont pu considérer la maquette, exprimera encore davantage, par ses formes harmonieuses et fine, son titre de Notre-Dame des Airs. Son mouvement doit communiquer à l'édifice une légèreté de ligne qui sera une invitation pleine de charme à tous et à chacun.

Malheureusement, la réalisation d'une œuvre de cette importance ne peut qu'entraîner des frais assez élevés. Les habitants du Val d'Or ont été les premiers — et avec enthousiasme — à souscrire pour retrouver leur Vierge, mais il reste malgré tous leurs efforts une marge. La paroisse Notre-Dame des Airs, compte courant Paris 8333-80, recueillera avec plaisir les dons des habitants de Saint-Cloud qui manifesteront le désir de participer dans les frais d'érection de la nouvelle statue.



## La Rue du Calvaire

Les travaux d'établissement d'un pan coupé à l'angle de la rue du Calvaire et de la rue Dailly sont en cours d'exécution. Les travaux de rescindement de la rue du Calvaire vont suivre. Ces travaux n'apporteront toutefois une amélioration à la circulation dans cette rue que s'ils s'accompagnent de travaux ayant pour effet de donner aux piétons un trottoir suffisamment large et praticable pour qu'ils puissent circuler librement.

S'agissant d'une route départementale, nous avons demandé au service des Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise d'examiner cette importante question. Ceux-ci, en accord avec nous, vont aussitôt après les travaux de rescindement procéder à la réfection de la chaussée en pavage mosaïque, après avoir fait élargir le trottoir de gauche en montant et diminuer celui de droite.

Ces travaux terminés, et puisque l'établissement des trottoirs nous incombe, nous ferons exécuter sur ceux-ci un revêtement en ciment. Il n'y aura plus qu'un seul trottoir praticable, mais il sera large et d'accès facile et permettra aux piétons et aux voitures d'enfants d'y être en sécurité.

Nous étudions le renforcement de l'éclairage de cette rue et mettrons une signalisation appropriée.

Ainsi nous pensons que dans un temps assez rapproché, la circulation dans la rue du Calvaire deviendra normale et que les riverains justement inquiets, seront satisfaits.

Nous avons reçu au sujet de la circulation dans cette rue, une importante pétition des locataires du groupe d'immeubles sis en face le Pont des Trois-Pierrots (30 et 32, rue du Calvaire et rue des Gâte-Ceps et du Bois-de-Boulogne), lesquels demandent :

1° Si l'élargissement de la rue du Calvaire n'est pas possible, de faire tout au moins élargir d'urgence et goudronner convenablement l'un des trottoirs de cette rue (le second pourrait être au besoin supprimé);

2° D'interdire la circulation des poids lourds rue du Calvaire (en empruntant la rue Armengaud, ils éviteraient au surplus le tournant dangereux du pont des Trois-Pierrots);

3° De veiller plus efficacement au respect des sens uniques et à la limitation de la vitesse dans la rue du Calvaire;

4° De remettre en état les trottoirs de la rue Dailly;

5° D'améliorer l'éclairage des rues du Calvaire, Armengaud, du Bois-de-Boulogne, des Gâte-Ceps et Dailly.

Cette pétition a été remise au maire par l'un des locataires, M. FORVILLE, consul du Pérou.

M. le Maire a immédiatement répondu à l'intéressé la lettre ci-après :

9 Janvier 1952.

M. FORVILLE,

Consul du Pérou,

6, rue du Bois-de-Boulogne, Saint-Cloud.

MONSIEUR LE CONSUL,

Vous avez bien voulu déposer à mon cabinet, à la Mairie, une pétition des locataires des immeubles de la Caisse des Dépôts et Consignations, pétition relative au mauvais état général des voies aboutissant aux dits immeubles et plus spécialement à la viabilité défectueuse de la rue du Calvaire.

Comme je vous l'ai précisé, au cours de notre entretien, cette situation n'a pas échappé à la Municipalité car une des plus grandes préoccupations de celle-ci a été, pendant ces dernières années, de provoquer les mesures propres à assurer une amélioration de la viabilité de la rue du Calvaire et à faire classer dans la voirie urbaine les rues des Gâte-Ceps et du Bois-de-Boulogne, appartenant à la Caisse des Dépôts et Consignations.

La rue du Calvaire n'est malheureusement pas une voie urbaine, elle est classée dans la voirie départementale et son entretien matériel (chaussées et caniveaux), incombe au service des Ponts et Chaussées qui ne peut exécuter des travaux ou apporter des modifications qu'après l'accord du Conseil Général.

La commune est simplement chargée de l'édification des trot-

toirs lorsqu'ils sont définitivement tracés ainsi que de la sécurité et du nettoyage de cette voie.

Le service des Ponts et Chaussées avait bien envisagé d'effectuer de gros travaux dans la rue du Calvaire, mais le projet de création dans le cadre de l'aménagement de la région parisienne d'une route à grande circulation reliant le pont de Saint-Cloud au pont de Chatou et empruntant une section de la dite rue a eu pour effet d'ajourner tous travaux dans cette voie départementale.

En raison du danger présenté par une circulation intense dans cette rue étroite et sur les interventions nombreuses et pressantes de la Municipalité, qui a proposé de participer financièrement dans les travaux, le service des Ponts et Chaussées, après accord de l'Assemblée départementale, a décidé de prendre les mesures qui s'imposaient pour assurer une sécurité plus grande des piétons et des automobilistes. Ces mesures qui ont déjà reçu un commencement d'exécution sont les suivantes :

1° Aménagement du carrefour de la rue Dailly et de la rue du Calvaire par l'établissement d'un pan coupé;

2° Rescindement des murs de soutènement de certaines propriétés situées du côté impair de la rue;

3° Élargissement du trottoir côté impair, lequel trottoir sera désormais seul utilisé par les piétons;

4° Rétrécissement du trottoir côté pair;

5° Confection d'une chaussée en pavage mosaïque sur béton après reprofilage longitudinal et transverse.

En sus de ces travaux effectués par le service des Ponts et Chaussées, en participation financière avec la ville de Saint-Cloud, la Municipalité créera un stationnement unilatéral pour les véhicules de toute nature, prendra en compte les frais d'établissement du trottoir réservé aux piétons, procédera à une signalisation rationnelle et améliorera au maximum l'éclairage public. La question du sens unique, très controversée et qui a suscité beaucoup de réclamations, fera l'objet d'un examen ultérieur.

Les mesures ainsi prises doivent donner pleinement satisfaction à tous les usagers de la rue du Calvaire.

En ce qui concerne les autres rues aboutissant aux immeubles de la Caisse des Dépôts et Consignations (rue du Bois-de-Boulogne et rue des Gâte-Ceps), elles viennent d'être tout récemment cédées à la commune par la Caisse des Dépôts et Consignations, propriétaire, après leur remise en état complète et classées dans la voirie urbaine.

L'entretien de ces voies dont le tracé — il faut le dire — n'a pas été défini techniquement d'une manière rationnelle, sera très onéreux pour la ville, en raison des fortes déclivités présentées, mais nous nous efforcerons d'y apporter toutes améliorations utiles avec l'aide des propriétaires riverains.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne la sente des Gâte-Ceps, il sera peut-être possible qu'un accord intervienne avec la Caisse des Dépôts et Consignations, qui est riveraine et propriétaire d'un mur de clôture inutile et d'un terrain assez vaste non entretenu, en vue de l'aménagement d'un parking pour les voitures des locataires ou visiteurs des immeubles.

L'année 1952 verra donc une amélioration très sensible de la circulation dans le quartier des Gâte-Ceps qui n'est pas le plus déshérité. Il ne faut pas oublier que la longueur des voies dans ce quartier ne représente que le 1/40<sup>e</sup> environ de la longueur des rues à entretenir par la ville de Saint-Cloud.

Afin de donner tous apaisements aux signataires de la pétition, je vous serais très obligé de vouloir bien leur communiquer la teneur de cette lettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Consul, avec mes remerciements pour vos intéressantes suggestions, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Maire,  
F. CHAVETON.

## Réalisation d'un marché couvert à Montretout

En vue de l'installation d'un marché dit couvert dans le quartier de Montretout, la Municipalité — selon la promesse faite lors de la dernière campagne électorale municipale en 1947 — recherchait depuis quelque temps la possibilité de déplacer ledit marché qui est devenu une gêne considérable pour la circulation sur le boulevard de la République et qui, échelonné en longueur de la rue Pigache à l'avenue du Maréchal-Foch, ne donne plus satisfaction, non seulement aux usagers mais aussi aux commerçants. Par ailleurs, le trottoir trop étroit, en mauvais état par endroit provoque des accidents et le système d'éventaires placés sous des bâches, sur une telle longueur, est à modifier.

La municipalité avait pensé installer le marché sur un terrain situé à l'angle de l'avenue Foch et de la rue



Tissot, mais cet emplacement étant trop excentrique et ne convenant pas parfaitement, elle a abandonné cette idée et a recherché un autre terrain beaucoup plus central susceptible de satisfaire à la fois les habitants du Centre et ceux de Montretout.

Ce terrain a été trouvé et va probablement être acquis sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à l'expropriation. Le Maire ayant appris, il y a quelque temps, que Mme Charles Blum, femme de l'ancien maire de Saint-Cloud, désirait vendre sa propriété située rue Gounod, avec entrée boulevard de la République et rue Joséphine, se rendit immédiatement auprès du frère de M. Charles Blum, chargé des intérêts de Mme Blum actuellement en Amérique et lui fit part de l'intention de la ville d'acquérir la partie de la propriété située boulevard de la République et rue Joséphine en vue du déplacement du marché de Montretout et de l'installation d'un marché couvert.

M. Blum ayant donné un accord de principe, la Municipalité soumit l'affaire au Conseil municipal qui décida, dans sa séance du 16 octobre 1951, d'acquérir le terrain d'une superficie de 5.670 m<sup>2</sup>.

Le dossier technique et financier a été soumis à la Préfecture de Seine-et-Oise et nous avons tout lieu de penser qu'il sera approuvé prochainement.

Nous pourrions donc, aussitôt en possession du terrain, amorcer la construction d'un marché couvert, en vue du déplacement du marché actuel.

Rassurez-vous, il ne s'agit pas de construire des bâtiments importants, genre halles, comme cela existe dans beaucoup de communes de France, mais simplement d'édifier des constructions légères permettant d'abriter les usagers et les commerçants. Le terrain en question, qui est planté d'arbres, permettra de placer le marché dans la verdure et d'aménager à l'entrée un petit square. L'accès du futur marché se fera, d'une part, par le boulevard de la République, vers la gendarmerie, d'autre part rue Joséphine, ce qui permettra aux habitants de la rue Gounod d'y accéder facilement.

Le Conseil municipal avait décidé d'acquérir une bande de terrain pour qu'il y ait un accès rue Gounod, mais il eut fallu séparer la propriété située rue Gounod, et cela s'est avéré impossible. L'autorité supérieure, qui avait approuvé le lotissement avant la décision de l'Assemblée communale, n'a pas permis que l'on sépare les communs du pavillon d'habitation. C'eût été d'ailleurs saccager la propriété et occasionner à la ville des frais très élevés.

Dans le terrain en question, il existe une piscine et un tennis dont nous tirerons profit. Nous en reparlerons.

## Centre de Rééducation Fonctionnelle de SAINT-CLOUD

### Ligue pour l'adaptation du diminué physique au travail

Le 24 novembre 1951, en présence des Ministres du Travail, de l'Information, du représentant du Ministre de la Santé Publique et des membres de la Municipalité, a eu lieu l'inauguration du Centre de Rééducation fonctionnelle de Saint-Cloud, sis 26, rue Dailly.

Cette dernière création de la « Ligue pour l'Adaptation du Diminué Physique au Travail », dont l'animatrice est sa secrétaire générale, Mlle Suzanne FOUCHÉ, a été réalisée grâce à une subvention de l'Organisation Internationale pour les Réfugiés (I. R. O.).

Le Ministre de l'Information, M. Robert BURON, qui est en même temps le trésorier de la Ligue, a attiré l'attention, dans son discours d'inauguration, sur la nécessité et l'importance d'un tel centre, dont le but

est de prévenir et de guérir les séquelles d'immobilisation.

Le Centre, dont la capacité d'admission est de 30 malades hospitalisés et de 120 malades ambulants, est plus spécialement réservé aux accidentés, aux brûlés, aux porteurs de lésions orthopédiques et aux amputés des membres, munis ou non de prothèse à leur sortie des services chirurgicaux.

Les méthodes employées pour la rééducation fonctionnelle de ces différents types de blessés, sont celles en usage dans les pays anglo-saxons, et qui ont prouvé leur efficacité depuis plusieurs années, tant pour le bénéfice des malades que pour celui de la collectivité, en permettant une reprise plus rapide et plus rationnelle du travail.

## Lycée de Garçons de Saint-Cloud

Nous avons appris avec regret le départ de M. MONNARD, directeur du lycée de garçons de Saint-Cloud, admis au 1<sup>er</sup> octobre 1951 à faire valoir ses droits à la retraite. Nous croyons savoir que M. MONNARD va se retirer à Suresnes. Nous lui souhaitons dans sa nouvelle résidence une bonne santé et beaucoup de bonheur.

Son successeur est M. DUMAS Lucien, proviseur, précédemment proviseur du lycée français de Madrid, à qui nous souhaitons la bienvenue. Nous entretenons déjà les meilleures relations avec ce haut fonctionnaire, plein d'allant et de dynamisme, qui s'intéresse à nos œuvres ainsi qu'aux activités communales.

Nous souhaitons aussi que le lycée de garçons de Saint-Cloud, qui fonctionne avec des effectifs complets et dans des locaux qui lui sont propres, devienne lycée autonome. Nous avons d'ailleurs pour cela fait émettre par le conseil municipal un vœu que nos lecteurs trouveront dans le compte rendu analytique de la dernière séance de l'assemblée communale.

## Beaux Arts

Le VI<sup>e</sup> Salon des Artistes Clodoaldiens a été inauguré au Centre culturel et artistique, rue des Ecoles, samedi 15 décembre 1951, sous la présidence de M. le maire, accompagné de Mme CHAVETON, M. LAURENCE, adjoint au maire et de M. DUMAS, proviseur du lycée de garçons.

En parcourant cette exposition, citons dans le hall d'entrée une vue de Paris, pointe sèche de DECARIS, et une interprétation décorative du maître réalisée en tissu « Adam et Eve » dans une jungle luxuriante; de Franck JOUËT une sculpture, homme au faciès très caractéristique.

Dans la salle 1, nous éprouvons toujours la même joie de l'esprit en admirant les trois œuvres de Jean CHIÈZE qui excelle dans la technique du noir et du blanc. Lucien GUEZENNEC nous montre l'étendue de son métier dans sa composition gravée sur cuivre « L'Homme entre le vice et la vertu » ainsi que dans ses burins originaux tirés de « Faust ». De GUASTALLA deux eaux-fortes vigoureuses d'une grande personnalité. Les aquarelles de René CREVEL nous font revivre l'ambiance de nos ports avec Quiberon, Audierne et Le Havre. Mme BAYARD-BUSIGNIES évoque la forêt de Rambouillet avec deux sous-bois solides et du meilleur effet. Claude MARÉCHAL se montre observateur averti dans « Courses ». Le mouvement des chevaux et le chatoiement des casacas de jockeys sont parfaitement étudiés. Les gouaches de Michèle PLEPP sont fort intéressantes, surtout les notations sur les Lapons. Malcom DELVALLE est déjà rompu à toutes les variantes d'expression que procure la matière souple de



l'aquarelle ou du fusain. « Saint-Cloud sous la neige » dénote chez cet artiste une grande compréhension de la nature. Pierre DANTAN possède un dessin nerveux et précis. Ses « Remorqueurs à Conflans » sont remarquables. Les portraits d'enfants d'Antoinette DANTAN sont expressifs. Ses dessins au trait sont d'une grande franchise. Les « fusain et sanguine » de Henri CHAUMARD retiennent l'attention. Le portrait de M. Renard, architecte, est sympathique et a été fortement remarqué. Les aquarelles de Claude CREVEL sont colorées et plus libres. Les vues de Rouen et de Saint-Cloud sont bien dans l'atmosphère. Nous retiendrons surtout de Serge RICQUIER, les « Ruines à Beyssac », délicates de ton et bien construites. Christian LARET est vraiment surprenant par la personnalité et la hardiesse de ses envois. Notons de bons paysages de Mme LEVIS qui respecte le sujet. Les céramiques de Mlle CHAUDRON sont du meilleur goût. Franck JOUËT s'attache beaucoup à la qualité de la matière et à la pureté de la ligne. Robert LAURENT est plus attiré par la couleur et le mouvement. Voilà deux jeunes céramistes de talent.

Dans la salle 2, les peintures de notre grand animalier Paul JOUVE donnent un aperçu de la puissance de son art. « Une passion dans le désert » également illustrée par le maître, a été gravée sur cuivre. Les peintures de GUASTALLA font penser à Van Gogh. Quelle richesse de palette dans ses paysages du Midi et du Var. BELABRE évoque une Bretagne tourmentée et une Provence tellement sensible. De TROTREAU deux splendides natures mortes aux harmonies sourdes mais combien solides et prenantes. Deux bons paysages de Sonnois. TEMBOURET chante la poésie des premiers jours d'automne dans une « Brume » qui contraste avec la vigueur de son effet « avant l'orage ». Mme GALLAIS possède son métier et ses paysages sont plaisants. Les « Ecluses de Suresnes » forment une belle composition de Claude MERCKEL dont le talent s'affirme. Les peintures de Lévy MURCIER sont toujours excellentes, « Les nuages » sont particulièrement remarquables. « Les Vanneaux » de Claude MARÉCHAL sont d'une grande distinction; il fait jouer habilement les noirs avec les rouges et les gris. Mme MARCONI attire l'attention par l'exécution hardie de ses portraits et son interprétation de la gare des Coteaux est vraiment très personnelle. Les fleurs de Mme WOLKONSKY sont d'une belle sensibilité. De CAPRON un bon portrait et un paysage méditerranéen. Le « Boulevard » et les marines de ANTIHOVITCH sont des œuvres dignes du plus grand intérêt. DEGA, toujours épris de lumière et de sincérité, nous donne toute la mesure de son talent dans « Vue de Buzenval ». Il a défié la difficulté avec un faisceau d'une heureuse composition. Les céramiques de MARCY, curieuses dans le genre primitif, voisinent avec des carrés en soie aux chaudes couleurs de Mme MARCONI.

Dans la salle 3, Alice DAILLE nous révèle l'atmosphère humide et délicate d'un paysage hollandais. De Mme LÉVIS, une nymphe destinée à un carton de tapisserie. De GENIER quelques peintures aux harmonies sombres mais solides. Nous retiendrons l'originale interprétation de « Fête de Saint-Cloud ». CUNNINGHAM fait jouer violemment les noirs et les blancs dans son Christ et ses paysages. Sa peinture nostalgique n'est pas dénuée de caractère. GOUVERNAIRE est précis; son « Pont de Cahors » est bien construit. Simone ROCHE nous démontre que l'art abstrait s'applique fort bien à l'art décoratif. Monique LHORENS soigne sa palette. De LEPAGE nous retiendrons une nature morte. Son apocalypse a des qualités mais le sujet nous fait frémir en pensant à l'avenir. Philippe MUEL est un disciple de l'art abstrait dont ses sculptures sont largement empreintes. De Mme MANNIER-MARTIMER de très belles porcelaines peintes avec toute la recherche d'un esprit distingué. Marie FABRY module ses émotions dans le genre dit « naïf ». Les céramiques noir et or de GARILLON sont du plus heureux effet. Quant

à Anita RIVIÈRE, ses sujets sont tous charmants et si délicats de couleur. Citons enfin Annette BONIS-CHARANCLÉ, dont les reliures sont vraiment des œuvres de classe.

Ce Salon annuel, qui est un moyen pour les exposants d'aborder l'opinion, devrait être également un encouragement aux efforts courageux, aux espoirs touchants. Disons qu'il est la chance offerte aux jeunes, puisque la réputation de certains est consacrée depuis longtemps. Cette manifestation d'art local deviendra vraiment efficace en sélectionnant davantage les œuvres admises. Mais on doit reconnaître, en toute équité, que la présentation et la bonne tenue des trois salles offertes au public formaient un ensemble très louable. La diversité et la qualité des œuvres exposées étaient dignes des meilleures traditions de l'École Française.

Nous adressons nos très vives félicitations et remerciements à tous les exposants, ainsi qu'au président des Artistes Clodoaldiens, M. R. CREVEL, et au secrétaire, M. Marcel DECA, qui a l'amour de l'art et qui ne néglige rien pour que l'exposition annuelle revête toujours un éclat particulier et connaisse beaucoup de succès.

## Centre Culturel et Artistique

### A LA SALLE DES FÊTES

#### Cinéma scolaire

Les jeudis 17 et 24 janvier, à 15 heures, séances de cinéma instructif et attrayant. Entrée gratuite, salle chauffée.

La séance du 17 est plus spécialement réservée aux garçons de nos écoles et celle du 24 aux filles.

Les adultes et vieillards sont admis à toutes les séances.

#### Gala cinématographique

Le mardi 29 janvier, à 21 heures, gala cinématographique à l'occasion de l'anniversaire du centenaire de la naissance de SAVORGAN DE BRAZZA, le plus humain des colonisateurs, qui donna à la France le Congo français, sans tirer une seule cartouche.

Projection de films inédits sur l'Afrique équatoriale française et l'Algérie.

Breve allocution de M. Anselme LAURENCE sur l'œuvre de SAVORGAN DE BRAZZA et la leçon que l'on peut tirer de cette vie exemplaire.

Entrée gratuite, salle chauffée.

#### LE GALA ANDRÉ CLAVEAU

C'est devant une salle archicomble, dans laquelle on avait dû ajouter des chaises aux fauteuils existants, que notre concitoyen, André CLAVEAU, ainsi que nos futurs concitoyens, Henry LECA et Rose MANIA, et les vedettes qui les accompagnaient, se firent entendre et applaudir.

Le programme de ce magnifique gala de variétés était le suivant :

##### En première partie :

- 1° Les 5 pairs, chansons animées;
- 2° Florence PASSY, fantaisiste;
- 3° Fernand REYNAUD, mime bavard.
- 4° GILDA, étoile de la chanson;
- 5° Henry LECA et Rose MANIA, grand prix du disque 1951.

##### En deuxième partie :

- 6° Gilbert ROUSSEL, champion du monde de l'accordéon;
- 7° Et enfin, la grande vedette du disque, de la radio et de l'écran, André CLAVEAU.



Le piano d'accompagnement était tenu par Hélène PEGUET et Pierre DEVEVEY.

Le spectacle était présenté par Florence PASSY.

Tous les artistes furent très applaudis et particulièrement Henry LECA, Rose MANIA et André CLAVEAU.

La Municipalité avait tenu à offrir à toutes ces vedettes un vin d'honneur, dans une des salles du Centre Culturel.

Henry LECA, Rose MANIA, André CLAVEAU et la plupart des vedettes, dédicacèrent de très nombreux programmes.

Le spectacle, aux dires de tous les spectateurs qui se montrèrent enchantés, fut de tout premier ordre.

Nous ne pouvons que remercier tous les artistes et en particulier Henry LECA, Rose MANIA et André CLAVEAU, qui ont apporté gratuitement leur concours.

Ils ont en effet tenu à ce que cette soirée soit rémunératrice pour le Bureau de Bienfaisance, ces artistes s'intéressant aux œuvres de charité.

Nous remercions également le personnel municipal qui, encore une fois, s'est dévoué sans compter pour que l'organisation soit impeccable.

En ce début d'année, nous adressons nos vœux à nos concitoyens, leur souhaitant la bonne continuation de leur magnifique carrière et nous demandons à « Dame Louise » de continuer à bien veiller sur notre grande vedette clodoaldienne.

De la part de nos pauvres, merci à tous et aussi à ceux qui, empêchés, ont envoyé des dons.

## Maison des Jeunes, rue des Écoles

À la suite d'une réunion présidée par M. MONSEL, maire-adjoint, en présence des représentants des différentes organisations de jeunesse, le dernier règlement de la Maison des Jeunes a été modifié et est désormais le suivant :

### MAISON DES JEUNES

#### Règlement intérieur - But et caractère

ARTICLE PREMIER. — La Maison des Jeunes, sise 14, rue des Ecoles, dans l'immeuble du Centre Culturel, est un organisme municipal administré par la Municipalité.

ART. 2. — Elle a pour but de faciliter la formation civique et humaine des jeunes et d'assurer leur distraction.

À cet effet, la jeunesse dispose de salles de jeux et par roulement de salles de réunions.

ART. 3. — La Maison est ouverte gratuitement à tous les jeunes Clodoaldiens, de 16 à 30 ans, que ces jeunes appartiennent ou non à des groupements constitués. Mais tout membre de la Maison des Jeunes, qu'il appartienne ou non à un groupement, devra, pour pénétrer dans la maison, être possesseur d'une carte délivrée par la Municipalité.

Toutefois, les jeunes de 14 à 16 ans pourront être admis à la Maison des Jeunes à condition qu'ils soient membres d'une organisation de jeunesse et qu'ils soient accompagnés par des dirigeants responsables de cette organisation.

Les jeunes au-dessous de 16 ans sont admis à des séances éducatives et récréatives de cinéma qui ont lieu deux fois par mois à la Salle des Fêtes Municipale. Ces séances sont gratuites.

Ils peuvent emprunter à la bibliothèque des livres adaptés à leur âge. Un rayon spécial leur est destiné.

ART. 4. — La qualité de membre de la Maison se perd par démission ou par radiation pour faute grave. La radiation est prononcée par la Municipalité, après avis du directeur et du Conseil de Maison.

ART. 5. — Toute propagande, politique ou confessionnelle, est interdite.

Aucune activité politique ou confessionnelle n'est tolérée dans les locaux communs. Toutefois, chaque organisation adhérente peut se livrer, dans les locaux qui lui sont propres, à toutes activités spécifiques, sauf à celles qui seraient contraires à la loi et aux bonnes mœurs.

ART. 6. — Tout membre de la Maison, désirant profiter des jeux mis à sa disposition (cartes, dames, échecs, etc.), devra demander ces jeux à la concierge contre remise de sa carte qui lui sera rendue à son départ. Il sera tenu pour responsable en cas de déprédation du matériel prêté.

ART. 7. — Le lundi est jour de fermeture hebdomadaire.

Les autres jours, la Maison est ouverte de 14 h. à 19 h. 15 et de 20 h. à 23 heures.

En outre, à titre d'essai, la Maison sera également ouverte les jeudi, samedi et dimanche, de 10 h. à 12 heures.

Le samedi soir, à l'occasion de bals ou de manifestations théâtrales, elle pourra rester ouverte jusqu'à 24 heures.

Le dimanche soir, pour les mêmes raisons, l'heure de fermeture pourra être reportée à minuit.

### Direction

ART. 8. — La Maison est dirigée par un directeur nommé par la Municipalité, qui aura pour mission de répartir les salles de réunions entre les groupements, de veiller à la propreté des locaux et à la bonne tenue générale.

Il devra, en outre, présenter à la Municipalité dont il reçoit les directives, les desiderata des jeunes.

Ces desiderata sont formulés par le Conseil de Maison composé de délégués des différents groupements existants.

## COURS GRATUIT DE STÉNO-DACTYLOGRAPHIE

Il est rappelé que tous les vendredis, à 20 h. 30, au Centre Culturel, rue des Ecoles, fonctionne un cours gratuit de sténo-dactylographie.

On peut s'inscrire au Centre Culturel au commencement des cours.

## COURS D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER

Nous rappelons que grâce au service d'enseignement ménager de la Caisse centrale d'Allocations familiales de la Région Parisienne, des cours post-scolaires d'enseignement ménager destinés aux mamans et aux jeunes filles âgées de plus de 14 ans, ont lieu à Saint-Cloud, au Centre Culturel, 14, rue des Ecoles :

les mercredis, de 14 h. 30 à 17 h. 30 (mamans) ;  
— de 18 h. 30 à 21 heures (couture) ;  
— de 21 heures à 22 heures (cuisine) ;  
les jeudis, de 10 h. 30 à 12 h. 30 (couture) ;  
— de 12 h. 30 à 13 h. 30 (cuisine).

Ils sont gratuits, une participation est demandée le jour où un cours de cuisine a lieu.

Des professeurs diplômés d'Etat font les cours et peuvent donner tous renseignements sur la confection de la layette, la lingerie, les transformations de vêtements d'adultes, la coupe, la cuisine, la tenue de la maison.

S'inscrire à la mairie (service social) ou aux cours.



## Mise au point

Bien que le compte rendu analytique de la dernière séance du Conseil Municipal n'en fasse pas état — car ce n'est qu'un résumé des débats — un conseiller municipal d'un des groupes de la minorité a, dans le feu de la discussion, déclaré que l'on avait dépensé beaucoup d'argent pour aménager une Salle des Fêtes et que celle-ci n'était pas utilisée.

Cette salle nous étant au contraire, très demandée, nous tenons à donner ci-après les dates d'utilisation au cours seulement du 4<sup>e</sup> trimestre 1951 :

**Jeudi 4 et vendredi 12 octobre**, utilisée par le parti communiste, à l'occasion de la campagne électorale pour les élections cantonales.

**Samedi 20 octobre**, utilisée par l'Amicale des Anciens et Anciennes Elèves des Ecoles laïques (représentation théâtrale).

**Jeudi 25 octobre**, utilisée par la Municipalité pour une séance de cinéma éducatif, filles et garçons (500 enfants présents).

**Vendredi 26 octobre**, utilisée par un groupe « La Musique à l'École ».

**Samedi 3 novembre**, gala de l'Aéro-Club Santos-Dumont.

**Samedi 10 novembre**, bal organisé par la F. N. C. R.

**Dimanche 11 novembre**, bal à l'occasion de l'armistice.

**Jeudi 15 novembre**, cinéma éducatif, garçons.

**Dimanche 18 novembre**, utilisée par l'Association des Vieux Travailleurs pour un concert.

**Jeudi 22 novembre**, cinéma éducatif, filles.

**Mardi 27 novembre**, utilisée par la Caisse Centrale de Sécurité Sociale de la Région Parisienne (propagande sanitaire).

**Jeudi 13 décembre**, cinéma éducatif à l'occasion de Noël.

**Dimanche 16 décembre**, utilisée par la Ligue Féminine d'Action Catholique.

**Jeudi 20 décembre**, cinéma éducatif.

**Dimanche 23 décembre**, utilisée par l'Amicale de la Police pour l'Arbre de Noël des enfants de la police.

**Samedi 29 décembre**, bal des Médailleurs Militaires.

Voici pour le quatrième trimestre.

En ce qui concerne le premier trimestre 1952, les demandes sont également très nombreuses.

La salle a été prise le samedi 5 janvier, par les Etablissements Chenaille et Raulot-Lapointe, le dimanche 6 janvier, par l'Association des Prisonniers de Guerre pour leur Arbre de Noël; le samedi 12 janvier, par la Municipalité pour le gala André Claveau, au profit du Bureau de Bienfaisance.

Cette salle est en outre retenue les 17 et 24 janvier, 2, 5, 14, 16, 17, 21 février, 5, 20, 22, 29, 30 mars.

Nous voulons croire que notre collègue a été mal renseigné.

## Des nouvelles des communes de Lessay et de Wittenheim — filleules de Saint-Cloud —

A l'occasion de la nouvelle année, MM. les Maires de ces deux communes ont adressé à la municipalité, au Conseil municipal ainsi qu'à la population clodoaldienne, leurs vœux les meilleurs.

Nous n'avons pas manqué de leur adresser les nôtres non moins sincères.

Nous insérons ci-après pour nos lecteurs les lettres de ces deux magistrats municipaux.

Lessay, le 29 décembre 1951.

Monsieur le Maire et cher Collègue,

Au nom de la Municipalité, au nom du Conseil municipal et des habitants de Lessay, j'ai l'honneur de vous transmettre nos meilleurs vœux pour l'année 1952.

Vous voudrez bien être notre interprète auprès de MM. les Adjointes, de MM. les Conseillers municipaux et de la population clodoaldienne.

Nous n'oublierons jamais les gestes si généreux de votre bonne ville venue si spontanément soulager les misères de notre petite cité.

Ici la reconstruction avancée, plusieurs sinistrés sont rentrés dans leurs immeubles. La mairie dont vous avez scellé la première pierre le 1<sup>er</sup> mai 1950 sera réceptionnée le 3 janvier et les travaux à notre belle Abbatale continuent progressivement.

Le 24 mars nous pensons pouvoir entendre sonner notre bourdon de 5.100 kg remplaçant les trois cloches détruites dans la tourmente.

C'est donc vers une nouvelle année d'espérance que nous allons nous acheminer.

Je pense aller à Paris vers fin janvier début février. Je ne manquerai pas d'aller vous rendre une petite visite.

Veillez croire, Monsieur le Maire et cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments reconnaissants et à mon meilleur souvenir.

Le Maire :  
LECOQ.

Wittenheim, le 27 décembre 1951.

Monsieur le Maire et cher Collègue,

Au seuil de l'année 1952, je présente à vous, à votre Municipalité et à la population entière de votre ville les vœux les plus sincères de bonheur et de prospérité.

Je souhaite que cette année nouvelle raffermisse encore les liens d'amitié unissant nos deux villes et que nous verrons enfin notre pays s'épanouir dans une ère de paix, tant indispensable à sa prospérité.

Veillez agréer, Monsieur le Maire et cher Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire :  
RICHERT.

## Anniversaire de l'Armistice de la Guerre 1914-1918

Les cérémonies du 11 novembre à Saint-Cloud se sont déroulées cette année avec toute la solennité habituelle.

Le 10 novembre, à 19 h. 30, place de l'Eglise, eut lieu la cérémonie du Flambeau. Ce flambeau du souvenir, allumé par un ancien combattant de la guerre 1914-1918, a été remis par la municipalité à M. GRAUDIER, président du Comité d'entente des Anciens combattants de Saint-Cloud, qui alluma la flamme au monument aux morts.

Après la minute de silence, les anciens combattants, les résistants, déportés et les prisonniers firent la veillée aux morts.

Le 11 novembre, jour anniversaire de l'Armistice, des services religieux furent célébrés à 8 heures au temple et à 9 heures à l'église.

A 10 h. 30, la manifestation habituelle eut lieu sur la place de l'Eglise, devant le monument aux morts, en présence des membres de la municipalité et du conseil municipal, des présidents du Souvenir Français et des sociétés d'anciens combattants, des présidents et représentants des différents groupements locaux, des délégations d'enfants des écoles accompagnés de leurs directeurs et directrices, des scouts, louveteaux, etc., du corps de sapeurs-pompiers de Saint-Cloud.

Les drapeaux du Souvenir Français et des associations d'anciens combattants étaient, comme d'habitude, placés de chaque côté du monument; les pompiers formaient une haie d'honneur.

La musique de Saint-Nicolas de Buzenval, composée d'éléments jeunes et pleins de dynamisme, prêtait son concours.

Des fleurs furent déposées sur le monument par M. CHAVETON, maire, par le Comité d'entente des Anciens combattants et par le Souvenir Français.



M. GIRAUDIER, président du Comité d'entente des Anciens combattants, et M. Francis CHAVETON, maire, prononcèrent une allocution, dont nous donnons ci-après des extraits.

Après la cérémonie au monument aux morts, un important cortège se rendit au cimetière, où des fleurs furent déposées par M. le maire devant le monument des enfants de Saint-Cloud morts pour la France.

Devant la stèle du Souvenir Français, au caveau militaire, M. le maire et M. POSTE, président du Souvenir Français, déposèrent des fleurs.

Après la levée des couleurs, M. LUZY, vice-président du Souvenir Français, prononça une allocution.

### Extrait de l'allocution de M. Giraudier

En ce XXXIII<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire de 1918, notre pensée s'élève émue vers tous ceux qui sont morts.

D'abord ceux dont le nom est inscrit sur cette froide pierre et ceux qui sont disparus après l'Armistice.

Parmi ces derniers, il convient de rendre un hommage particulier à l'un des plus illustres d'entre eux, dont nous célébrons le 100<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance.

Il est inutile de rappeler les mérites de ce chef prestigieux, qui en 1918 a conduit nos armées à la victoire et, faute d'avoir pu le vaincre sur les champs de bataille, les Allemands se sont vengés de lui, d'une façon très germanique, en enlevant sa statue.

Heureuse époque où, pour la gouverner, la France avait une pléiade d'hommes tels que CLEMENCEAU, POINCARÉ et d'autres encore qui ne se contentaient pas de subir servilement le destin, mais avaient le courage de le provoquer. Exemples qui auraient dû servir à tous ceux qui nous ont dirigé depuis la Libération.

FOCH n'était pas seulement un chef de guerre, il pensait aussi à la paix et nous a légué ces paroles fameuses : « Au-dessus de la guerre, il y a la paix. »

Si ces paroles n'ont pas inspiré les Alliés de 1918, elles n'ont pas davantage inspiré ceux de 1945, les idées ne sont rien en comparaison des intérêts.

Les mêmes erreurs ont recommencé, les Alliés de 1945 ne se sont pas mieux entendus que ceux de 1918, en notant toutefois une différence : alors qu'en 1918 il n'était question que d'intérêts, l'idéologie est intervenue pour ceux de 1945.

Il n'y a pas plusieurs manières de vouloir la paix, ne suffirait-il pas de remplir deux conditions :

— *d'abord* : l'équitable partage entre tous les peuples de toutes les richesses mondiales ;

— *ensuite* : la suppression totale et contrôlée de tous les armements et non, comme certains le préconisent, une réduction proportionnelle, ce qui équivaudrait à conserver les anomalies actuelles.

La guerre froide a commencé dès 1945, et il en est découlé quatre points cruciaux qui risquent de mettre à nouveau le feu au monde.

1° L'Indochine où le sang coule sous un prétexte idéologique ;

3° La Corée pour la même raison ;

3° Le Moyen Orient, pays du pétrole ;

4° L'Allemagne, où chacun des deux blocs occupe une zone et où chacun a eu l'idée d'armer les Allemands dans l'espoir de se créer un tampon.

Les Orientaux ont créé quelques divisions dites de police, armées de la façon la plus moderne en armes légères, l'aviation va leur être donnée.

Les Occidentaux veulent aussi armer leur zone.

Les Allemands ne seront-ils pas toujours les Allemands, c'est-à-dire des hommes qui se considèrent comme les représentants d'une race élue, seule capable de dominer le monde ?

Ils seront prêts à profiter de toutes les faiblesses de leurs vainqueurs.

Les Allemands de la zone occidentale viennent de former une association dite des Anciens combattants, association dirigée par des criminels de guerre. Cette association ne fera-t-elle pas surgir un nouvel HITLER ?

Nous nous devons de l'interdire. Mais, me direz-vous, nous parlons de tout, sauf de la France.

La France a perdu de sa puissance, et son autorité est bien réduite dans le chapitre mondial.

Les Français, suivant leurs aspirations politiques, sont devenus pro-Russes ou pro-Américains.

Ils ont tout simplement oublié qu'ils étaient Français, et cet

état de fait empêche le relèvement de notre pays et aliène son indépendance. Il est temps de nous reprendre.

L'union de tous les Français est indispensable si nous voulons essayer, avant qu'il ne soit trop tard, de sauver et la France et la République.

GIRAUDIER  
Président du Comité d'entente  
des Anciens Combattants de Saint-Cloud.

### Extrait de l'allocution de M. Chaveton, Maire

MESSIEURS LES PRÉSIDENTS,

MESDAMES, MESSIEURS,

Comme de coutume, nous nous retrouvons devant ce monument afin d'adresser une pieuse pensée à ceux qui sont tombés pour que le 11 novembre 1918 cessât un carnage qui durait depuis quatre ans et se dissipât — pour quelques années seulement, hélas ! — la menace qui pesait sur le monde libre.

Que se rassurent ceux qui, paraît-il, craignent que je prononce en cette circonstance des paroles qui puissent rompre la concorde des assistants unis dans le recueillement. Mais pourquoi, cependant, étouffer par manque de courage des réflexions qui s'imposent ? Se taire lorsque l'on a quelque chose à dire, c'est une lâcheté. Comment la commettre devant ceux qui ont fait pour nous le sacrifice suprême ? Parler pour ne rien dire ? Ce n'est pas nécessaire et c'est pour agir que la grande majorité de nos concitoyens nous a portés à la mairie.

Je me crois donc autorisé à livrer à mes auditeurs quelques réflexions ; trop heureux si dans ces temps incertains, elles peuvent aider les uns à se ressaisir, les autres à modérer leur égoïsme, et rappeler à tous que nous devons être *unis*, comme l'étaient ceux du front, pour défendre notre sécurité, nos libertés, la paix, et *mobilisés* au seul service de nos devoirs non seulement nationaux, mais aussi de nos devoirs européens et internationaux.

Les Français sont aigris. Sans distinction d'opinion ou de situation, on peut dire que chaque Français est un mécontent. Qu'un jour, un chef des mécontents, un Catilina moderne, surgisse, sache flatter le peuple de France, lui faire miroiter une période de facilité et c'en sera fait de notre liberté. Une dictature nouvelle sera née, une guerre prochaine sera probable.

Y a-t-il un remède à ce mécontentement néfaste et dangereux ? Oui certes, car il a une cause. Recherchons-la, et quand nous l'aurons trouvée, ayons l'énergie d'appliquer le remède.

L'Etat a perdu le sens et les moyens de l'autorité. Il y a une apparence de pouvoir, beaucoup de parlementaires, trois Chambres, des ministres et secrétaires d'Etat en quantité, des lois par milliers, mais de pouvoir réel, efficace, aucun.

Il existe au Parlement une majorité, elle prend des décisions qui sont saines. En régime démocratique, la majorité fait la loi et cette loi-là on doit la respecter. Eh bien ! dans notre régime actuel — sans Etat — on lutte ouvertement contre les décisions légales de ce Parlement : des grèves incessantes incommodes le public, de nouvelles féodalités se manifestent, de nouvelles Bastilles se reconstruisent.

Depuis les vacances, successivement, les bouchers, les taxis, les commerçants de rues à sens unique, les doyens de faculté, les gaziers, d'autres encore, manifestent contre le pouvoir.

La preuve est faite que la revendication, justifiée ou non, ne peut être satisfaite que par une épreuve de force.

Cette absence de pouvoir, est-ce le résultat de l'impéritie des hommes en place ? Non, car nous avons souvent changé de gouvernement et de majorité depuis la Libération et aucune n'a jamais eu d'autorité.

Voici le mal. Où est le remède ? Nos morts qui sont (rappelait M. le Président de la République dans son discours de Chasseneuil le 21 octobre), nos morts qui sont des vivants mêlés à nos combats, nous l'ont indiqué. Ils sont morts victimes de leur *devoir civique*. C'est le civisme qui nous fait défaut et c'est un appel au civisme que je lance à tous mes concitoyens. Sans civisme, il n'est ni autorité dans le gouvernement des choses, ni justice dans le gouvernement des hommes. L'incivisme en démocratie, c'est la méconnaissance de l'intérêt commun qui conduit à la disparition de l'Etat. Je le disais tout à l'heure : il n'y a plus d'Etat, plus de pouvoir, c'est le régime de l'anarchie.

En matière de finances, par exemple, nous en sommes aux expédients : c'était hier la loterie nationale et le P.M.U., c'est aujourd'hui la paralysie des affaires par un relèvement inopportun du taux de l'escompte, c'est pour demain une nouvelle dévaluation, c'est depuis des années la ruineuse détérioration de la monnaie qui engendre en même temps que notre ruine ce mécontentement universel et latent.

Que chacun fasse son examen de conscience, fasse taire ses rancunes politiques, travaille honnêtement en proportion des salaires et des avantages qu'il reçoit de la société, que chacun soit un bon citoyen et aussitôt le fondement de l'autorité démocratique sera restauré, le prestige de l'Etat — celui de la France — sera retrouvé. Nous revivrons heureux et contents. C'est le message de nos morts. En ce jour anniversaire de novembre, écoutons-les.



## INFORMATIONS DIVERSES

### Le renouvellement des cartes de priorité

Le renouvellement des cartes de priorité a lieu actuellement, à la mairie, au Service social (8<sup>e</sup> Bureau), tous les jours, sauf les dimanches et samedis après-midi, entre 9 et 12 heures, et de 14 à 17 heures.

#### Catégories bénéficiaires

Les catégories bénéficiaires de la Carte nationale de priorité sont les suivantes :

- Mères de 4 enfants de moins de 16 ans;
- Mères de 3 enfants de moins de 14 ans;
- Mères de 2 enfants de moins de 4 ans;
- Femmes enceintes et mères allaitant;
- Mères médaillées de la Famille française;
- Personnes de nationalité française ayant charge d'enfants ou mères étrangères dont tous les enfants sont Français (à titre exceptionnel).

#### Contrôle

A partir du 20 janvier 1952, seules seront valables les cartes de priorité ayant été renouvelées.

La police et la gendarmerie effectueront des contrôles et procéderont au retrait des cartes venues à expiration.

## ASSISTANCE A LA FAMILLE

L'attribution de cette forme d'assistance est désormais réservée aux familles ayant *au moins deux enfants à charge*. Il n'y aura donc plus d'allocation au titre de l'enfant unique, sauf lorsque la situation de la famille s'avère particulièrement nécessitante, mais alors seulement dans le cadre de la loi du 15 avril 1943, sur l'« Assistance à l'enfance ».

Par ailleurs, la possibilité de cumuler l'« Assistance à la famille » avec les prestations familiales est étendue aux familles de deux enfants, mais *sous la réserve que le chef de famille justifie de l'impossibilité d'exercer une activité professionnelle*.

Cette mesure exclut donc du bénéfice de l'« Assistance à la famille » les requérants disposant d'un salaire normal assorti des prestations familiales; à l'exception toutefois des veuves ou des femmes seules assumant la charge de leurs enfants.

Ces dispositions sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> décembre dernier.

Les nouvelles demandes seront examinées par les Commissions cantonales.

Il est rappelé que le montant de l'« Assistance à la famille » est limité par le taux des allocations familiales du régime général et, en raison de la généralisation de ces allocations familiales, l'« Assistance à la famille » ne doit plus s'exercer qu'en faveur des chargés de famille se trouvant dans un état de nécessité particulièrement caractérisé.

## ÉLECTEURS - ÉLECTRICES

Vous n'avez plus que jusqu'au 4 Février 1952 inclus pour faire apporter si vous le désirez des modifications à vos cartes d'électeurs ou d'électrices ou pour vous faire inscrire sur la liste électorale. *Voir dernier n° du « Bulletin Municipal ».*

## NOS CONCITOYENS A L'HONNEUR

Nous avons appris que la Société des Ecrivains Dauphinois avait décerné, le 7 décembre 1951, le prix Antoine CHOLLIER à l'un de nos concitoyens, M. Georges LUBIN, demeurant 19, rue du Calvaire, pour sa nouvelle « Les Messages de 21 h. 30 ».

M. LUBIN avait déjà obtenu, l'an dernier, le prix des Provinces du Centre pour son roman « Maxime Rasquin ».

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

## UN GÉNÉREUX DON

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue dans notre commune, à M. NÉGHIB DE SAAB qui, venant du Caire, va résider en France en s'installant dans la propriété de Mme Charles BLUM, 50, rue Gounod, dont il s'est rendu acquéreur.

Le premier geste de notre nouveau concitoyen fut de faire un don de 50.000 francs en faveur des œuvres de bienfaisance de la ville. Nous le remercions bien vivement.

## Autobus N° 72 et N° 75

### LIGNE D'AUTOBUS N° 72

A dater du 17 décembre 1951, en application d'une décision de l'Office Régional des Transports Parisiens, le service de la ligne d'autobus n° 72 sera prolongé dans la soirée, *à titre d'essai*, sur la partie de l'itinéraire comprise entre le terminus de Saint-Cloud (pont de Saint-Cloud) et la place de la Concorde.

Ce service du soir sera assuré dans les conditions suivantes :

*Heures des derniers départs* (tous les jours indistinctement) :

- de Saint-Cloud (pont de Saint-Cloud) ... minuit
- de la place de la Concorde..... 0 h. 30

*E spacements des départs :*

- 12 minutes les jours ouvrables;
- 10 minutes les dimanches et fêtes.

*Tarif.* — Un ticket supplémentaire sera perçu pour tout parcours *intra-muros* effectué dans les voitures quittant les terminus à partir de 21 h. 30 inclusivement, quel que soit le titre de transport utilisé.

*Admission des voyageurs dans Paris :*

Pour la montée, les voitures s'arrêteront à la demande des voyageurs, en tous points du parcours *dans Paris*, sauf toutefois dans la zone de 50 mètres précédant chaque dispositif de point d'arrêt.

### AUTOBUS 175 ASNIÈRES-SAINT-CLOUD

Nous avons été heureux d'apprendre qu'à la suite du vœu voté à l'unanimité, il y a quelques temps, par le Conseil Municipal, la ligne d'autobus 176, Asnières-Saint-Cloud, allait être prolongée jusqu'au Pont de Sèvres.

## Caisse de Sécurité Sociale et Séance de Cinéma

Le 27 novembre 1951, la municipalité de Saint-Cloud et la Caisse primaire de Sécurité sociale de la région parisienne ont organisé une séance gratuite de cinéma, qui a groupé plus de 500 personnes.

De très beaux films, prêtés gracieusement par la Caisse de Sécurité sociale, l'Office du Gouvernement général de l'Algérie et l'Agence des Territoires d'outre-mer, ont illustré la brève allocation de M. LAURENCE, qui a souligné le rôle bienfaisant de la Sécurité sociale dans tous les domaines et particulièrement dans celui de la propagande sanitaire.



## Un Concert en l'honneur de Gounod à la Salle des Fêtes

Un groupe d'amis de GOUNOD, à la tête duquel se trouve le Maître Henri BUSSEY, membre de l'Institut, conseiller technique de l'Opéra, songe à donner à Saint-Cloud un concert dont le profit irait à la réparation des orgues qui furent celles de GOUNOD.

Les nombreux amateurs de musique de Saint-Cloud et les admirateurs de GOUNOD feront bien de surveiller les affiches qui seront posées en temps voulu.

Est-il besoin de rappeler à nos concitoyens que le Maître Henri BUSSEY a été l'unique élève de GOUNOD depuis 1892 et que pendant 30 ans, il a tenu les orgues à l'église de Saint-Cloud ?

A l'occasion du concert, le Maître évoquera certains de ses souvenirs sur GOUNOD.

## Offres d'emplois

Un concours est ouvert à la mairie de Saint-Cloud pour le recrutement de 4 cantonniers titulaires.

Les conditions à remplir sont celles prévues par le statut du personnel, à savoir :

- 1° Etre Français ou naturalisé Français;
- 2° Avoir satisfait aux obligations des lois sur le recrutement de l'armée;
- 3° Etre âgé de 18 ans au moins et de 30 ans au plus, cette dernière limite étant reculée d'un temps égal à la durée du service militaire obligatoire;
- 4° Présenter des garanties de moralité et de bonne tenue et remplir les conditions d'aptitude physique et physiologique constatées par un certificat médical.

En outre, les candidats devront souscrire un engagement dans le corps des sapeurs-pompiers de Saint-Cloud.

Les candidats admis seront nommés stagiaires. Le stage est de six mois. En cas de titularisation, le stage entre en compte dans la durée des services valables pour l'avancement et la retraite.

Les émoluments de début sont les suivants pour un agent célibataire ou marié sans enfant : 290.000 francs par an.

Les agents mariés avec enfants recevront le supplément familial de traitement et les allocations familiales. Les demandes établies sur papier libre devront être adressées au Maire de Saint-Cloud et lui parvenir avant le 28 février 1951, délai de rigueur.

Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie de Saint-Cloud, service de la comptabilité.

\*

Un concours est également ouvert à la mairie de Saint-Cloud pour le recrutement d'un ménage de gardiens pour le Centre culturel et la salle des Fêtes.

Le mari sera embauché comme cantonnier et la femme comme femme de service. Le mari devra, en dehors des heures de service, aider sa femme pour les gros travaux et sera pour cela logé et éclairé gratuitement. Le logement est libre de suite. Les conditions à remplir sont celles prévues pour le concours de cantonniers.

Les demandes devront être adressées au Maire avant le 31 janvier 1951.

Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie de Saint-Cloud, services techniques.

## Distinctions honorifiques

Nous avons relevé dans différents documents officiels, les promotions ci-après :

*Légion d'honneur* (au grade de chevalier).  
(J.O. du 12 avril 1951.)

M. QUEFFELEAN, Directeur général adjoint au Matériel Téléphonique, demeurant 123, rue Tahère, à Saint-Cloud.

*Médaille de la Famille Française*  
(Décret du 11 décembre 1951.)

*Médailles de bronze :*

Mme BRISSE, née SARRAT Marguerite, 5 enfants, 13, avenue du Palais.

Mme NUGERON, née VIAL Héloïse, 5 enfants, 6, sente des Pommiers-Rouges.

Mme PANNIER, née CONTENOT Fanny, 5 enfants, 55, rue Bucourt.

Mme DU PARC, née DE SOLAGES Hélène, 7 enfants, 17, rue Dailly.

*Médaille d'honneur du Travail*

(Arrêté du 13 septembre 1951, de M. le Préfet de Seine-et-Oise.)

*Médaille d'honneur du Travail (argent) :*

ROBERT Georges, 31, rue Jacoulet.

PONCET Joannès, 44, quai Carnot.

SITTER André, 21, avenue de la Pommeraie.

WLODARZYK Stanislas, 12, rue Sevin-Vincent.

HOCHET Berthe, 1, avenue Pozzo-di-Borgo.

HUMANN Roland, 15, rue Royale.

LECAT Jean-Pierre, 2, avenue de Nogent.

DELATTE Henri, 63 bis, rue Sevin-Vincent.

JAZON Gaston, 16, rue Royale.

LEBRETON Alexandre, 35 bis, rue de Buzenval.

ANTIGNAC René, 16, rue des Tennerolles.

Mme CHARLET Caroline, 17, rue Gounod.

COLMARD Marcel, 58, rue Preschez.

*Médaille en vermeil :*

HOCHET Berthe, 1, avenue Pozzo-di-Borgo.

MODOUX Georges, 84, rue H.-Régnauld.

NOIREZ Paul, 19, rue du Calvaire.

*Rappel de vermeil :*

BRASSELET Henri, place de l'Eglise.

*Palmes Académiques* (au grade d'officier d'Académie)

M. BERTHET Louis-Jules-Emmanuel, 25, boulevard de la République.

Services rendus à l'Enseignement technique (arrêté de M. le Ministre de l'Education nationale du 13 décembre 1951).

*Chevalier du Mérite Social*

M. GARREAU Georges, 15, rue d'Orléans.

Services rendus aux œuvres sociales (J.O. du 7 juillet 1951).

Nous adressons à ces nouveaux promus nos très vives félicitations.

## NÉCROLOGIE

M. Claude Musy est décédé le 8 janvier, à l'âge de 69 ans, à son domicile, 19, rue du Calvaire.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 11 courant.

A Madame CLAUDE MUSY, à ses enfants et petits-enfants, nous présentons nos vives condoléances.

M. et Mme MUSY comptent parmi les bienfaiteurs de notre ville.

M. le Maire et des membres de la Municipalité assistaient aux obsèques.



# Compte Rendu Analytique des Séances du Conseil Municipal des Mardi 16 Octobre et 12 Décembre 1951

## SÉANCE DU MARDI 16 OCTOBRE 1951

Présents : MM. CHAVETON, maire; MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, adjoints; BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, PETIT, COLIN, MARIN, CLEMENTEL, CHAUVEAU, POUSSEUR, GALATAUD, Mme NOSLEY, MM. COMEAU, GUEDON, DESPLANQUES, LE GUEN, FINELLE.

Excusés : M. DEVEZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, DUCROS, CADET, BILLARD.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. DEVEZE a donné pouvoir à M. LAURENCE.  
Mlle LAPLANCHE a donné pouvoir à M. le Maire.  
M. BERGER a donné pouvoir à M. DISCOUR.  
M. CADET a donné pouvoir à M. COMEAU.  
M. BILLARD a donné pouvoir à M. FINELLE.  
Secrétaire de séance : M. BEAUFOCHER.

Le procès-verbal de la dernière séance, mis aux voix par le Maire, a été adopté par 20 voix contre 6, celles des conseillers du groupe communiste.

Sur la demande de M. FINELLE, qui est souffrant, le Maire propose au Conseil de modifier l'ordre du jour, afin que soit discutée en premier lieu la deuxième question de cet ordre du jour relative à « l'acquisition d'un terrain, situé boulevard de la République, en vue de l'aménagement d'un marché couvert. »

M. GALATAUD propose que la troisième question concernant « la substitution à la Société des Marchés de France, concessionnaire des marchés de Saint-Cloud, d'une entreprise déjà concessionnaire de 25 marchés importants en Seine et en Seine-et-Oise », soit discutée en priorité, le vote de la deuxième question étant lié d'après lui à la décision qui sera prise sur la troisième question.

M. le Maire réplique que la deuxième question doit passer avant la troisième et fait délibérer le Conseil sur ce point.

Par 20 voix contre 6, celles des conseillers du groupe communiste, le Conseil municipal décide, d'une part, de modifier son ordre du jour, d'autre part, de faire passer la deuxième question avant la troisième, c'est-à-dire de commencer par la deuxième question au lieu de la première.

Le Conseil, délibérant sur son ordre du jour ainsi modifié, décide :

1<sup>o</sup> D'acquiescer pour cause d'utilité publique, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, une parcelle de terrain de 6.500 m<sup>2</sup> environ, provenant du morcellement d'une propriété, sise à Saint-Cloud, rue Gounod, avec accès boulevard de la République et rue Joséphine, en vue de l'installation d'un marché couvert permettant de remplacer le marché de Montretout qui, en raison de sa longueur, est devenu une gêne pour la circulation.

Décide, en outre, de régler la dépense chiffrée entre 12 et 13 millions, conjointement avec des fonds d'emprunt et des fonds provenant de la vente d'un terrain communal situé rue Armengand; l'emprunt remboursable en 30 ans sera contracté auprès d'un établissement de crédit.

Deux votes distincts sont intervenus sur la même question. Par un premier vote, il a été décidé d'acquiescer à la parcelle, sans toucher à la propriété située rue Gounod; par un deuxième vote, il a été décidé d'adopter à cette parcelle une bande de 2 mètres à prendre sur la propriété située rue Gounod, de manière à aménager un passage.

M. FINELLE déclare qu'il est souhaitable que l'on puisse accéder au futur marché couvert par la rue Gounod et préconise l'acquisition, sur la parcelle située rue Gounod, d'une bande d'environ 2 mètres devant servir de passage aux usagers du marché.

M. le Maire signale que la Municipalité avait pensé, lorsqu'elle a examiné la possibilité de créer un marché couvert dans ladite propriété, à aménager une entrée par la rue Gounod, ce qui apporterait évidemment beaucoup de facilité aux personnes habitant ce secteur.

Il ajoute que si la Municipalité n'a pas proposé l'acquisition de la parcelle avec une bande de terrain donnant accès à la rue Gounod, c'est que le propriétaire ne peut consentir une acquisition amiable qu'à la condition de laisser intacte la parcelle qui est située sur la rue Gounod et qui comporte un immeuble d'habitation avec des communs.

M. le Maire fait, d'autre part, observer qu'une ville n'a pas intérêt à saccager une propriété de cette importance; que la parcelle dont l'acquisition est envisagée a une entrée principale boulevard de la République et une entrée secondaire rue Joséphine, ce qui est tout de même intéressant pour les gens de la rue Gounod, qui peuvent très bien accéder au marché par la rue Joséphine en empruntant la rue Preschez. Il précise que si l'on prend un passage de 2 mètres sur la partie de la propriété située rue Gounod, aucun accord amiable ne sera possible et il y aura lieu de recourir à l'expropriation.

Enfin, il n'est d'ailleurs pas assuré que l'autorité de tutelle permette cette emprise, d'où la nécessité des deux votes distincts afin de ne pas retarder l'affaire.

M. GUEDON propose que la ville acquière la totalité de la propriété. Le Maire lui répond que la ville n'a besoin que d'une parcelle pour y édifier un marché couvert et qu'il n'est pas nécessaire, dans ces conditions, qu'elle acquière l'immeuble et les communs dont elle n'aurait que faire. Par ailleurs, la crise du logement est telle qu'il y a lieu de laisser cet immeuble à son usage d'habitation et qu'il n'est pas du tout du ressort des collectivités locales de se rendre propriétaires d'immeubles d'habitation.

M. GALATAUD demande que l'achat du terrain soit effectué par la société concessionnaire qui en ferait don à la ville à l'expiration d'une concession de 25 ou 30 ans. Il prétend que les concessionnaires réalisent sur les marchés des bénéfices importants et déclare que l'exploitation des marchés en régie directe, comme c'est le cas à Bezons, est avantageuse pour une ville.

M. ROLLIN s'élève contre le système d'exploitation en régie qui amène presque toujours un déficit comme c'est le cas, dit-il, pour les entreprises nationalisées.

M. FINELLE proteste au sujet de cette affirmation et demande l'inscription au procès-verbal de la déclaration de M. ROLLIN. Celui-ci réplique immédiatement qu'il n'est pas un adversaire des nationalisations, mais au contraire un partisan; ce qu'il déplore, c'est la façon dont elles ont été réalisées et exploitées pour la plupart car, prétend-il, les entreprises nationalisées sont généralement déficitaires.

M. le Maire clôt immédiatement ce débat qui dépasse le cadre municipal.

M. MONSEL, de son côté, fait observer que la concession du marché de Saint-Cloud laisse à la ville un bénéfice net annuel de un million et qu'en tout état de cause, le concessionnaire ne peut réaliser des bénéfices extraordinaires puisque le total de la recette des marchés n'excède pas 2.500.000 francs par an. Or, sur les 1.500.000 francs qui restent au concessionnaire, celui-ci doit régler tous ses frais généraux et dépenses et remettre en état le matériel.

M. le Maire fait, par ailleurs, observer à M. GALATAUD que le concessionnaire ne paraît pas du tout décidé à acquiescer le terrain mais que, néanmoins, il lui posera la question :

2<sup>o</sup> Décide, par 17 voix contre 6, celles des conseillers du groupe communiste et 3 abstentions, celles des conseillers du groupe socialiste, d'autoriser la substitution à la Société des Marchés de France, concessionnaire des marchés de Saint-Cloud, d'une entreprise déjà concessionnaire de 25 marchés en Seine et en Seine-et-Oise, l'entreprise GUERIN, qui a accepté les clauses et conditions du contrat en cours, lequel demeurera en vigueur.

Décide, en outre, de prolonger la durée du contrat de 3 ans, afin de permettre au nouveau concessionnaire d'amortir le matériel qu'il a l'intention de remplacer, en particulier les bâches.

Précise enfin que la concession n'est accordée que pour les marchés actuels.

Un nouveau contrat interviendra en ce qui concerne l'exploitation du marché couvert.

M. GALATAUD fait le procès des affaires données à un concessionnaire et souligne de nouveau tout l'intérêt que présente l'exploitation en régie directe. Il demande à avoir connaissance de la clause du contrat relative à la défaillance de l'entrepreneur.

Le Maire lit cette clause figurant à l'article 15 du contrat où il est indiqué qu'au cas où une clause du traité et notamment celle relative au démontage de tout le matériel après chaque marché et au remontage avant chaque marché suivant ne serait pas respectée — à moins bien entendu qu'il ne s'agisse d'un cas de force majeure — le présent marché sera résilié de plein droit après constat d'huissier, à la suite d'une mise en demeure dressée par le Maire par lettre recommandée à la société concessionnaire.

M. GALATAUD signale que la Société des Marchés de France n'a pas toujours rempli convenablement ses obligations et que la Municipalité a fait preuve de trop de mansuétude à son égard, qu'il y a longtemps que la clause de résiliation aurait dû être appliquée.

M. le Maire répond que le président de la Société « Les Marchés de France » est décédé et que, de ce fait, la société a rencontré de sérieuses difficultés qui ne lui ont pas permis de respecter toujours à la lettre les clauses du contrat. Il ajoute que c'est à la suite de nombreuses observations qu'il a adressées à la société que celle-ci a fait connaître qu'elle n'était plus en mesure de continuer l'exploitation des marchés de Saint-Cloud. La ville a donc tout intérêt à s'adresser à une grosse entreprise comme celle qui se substituera à la Société « Les Marchés de France ».

Le groupe socialiste regrette que la Municipalité n'ait pas présenté pour cette réalisation, comme pour beaucoup d'autres, un programme d'ensemble permettant d'étudier d'une façon précise les besoins communaux et indique que pour cette raison il s'abstient.

M. FINELLE quitte la séance et donne ses pouvoirs et ceux de M. BILLARD à M. LE GUEN.

3<sup>o</sup> Décide, à l'unanimité, de faire bénéficier le personnel communal des avantages accordés aux agents et fonctionnaires de l'Etat par de récents décrets et arrêtés ministériels qui ont été publiés au *Journal Officiel* du 27 septembre et qui concernent :

- a) La majoration des traitements et soldes des personnels civils et militaires de l'Etat;
- b) Le régime d'indemnité de résidence de ces fonctionnaires;
- c) Le régime du supplément familial de traitement;



d) Les modalités d'application du salaire minimum inter-professionnel garanti aux fonctionnaires et agents de l'Etat.

Décide aussi d'accorder les indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires prévues par arrêté interministériel du 21 septembre 1951 pour les agents communaux bénéficiant de l'indice de traitement supérieur à 315.

Préalablement au vote, M. le Rapporteur de la Commission des finances avait fait observer que la dépense qui en résulterait serait pour les quatre derniers mois de l'année 1951 de 2.200.000 fr., y compris les charges sociales et que cette dépense, ajoutée à l'augmentation précédente de mai 1951, serait au total de 5.900.000 francs pour 1951. Il a ajouté que la charge supplémentaire résultant de ces deux augmentations successives sera pour le budget de 1952 d'environ 12 millions de francs.

M. le Maire souligne que c'est là une charge énorme pour la ville de Saint-Cloud mais que, quelle que soit cette charge, il convient de traiter le personnel communal de la même façon que l'Etat traite ses agents et demande, au nom du personnel communal, que satisfaction leur soit accordée.

M. GALATAUD dit que, lors du budget additionnel, il proposera au Conseil municipal d'émettre un vœu demandant à l'Etat d'aider les communes à faire face aux charges supplémentaires de personnel.

M. ROLLIN s'associe immédiatement au vœu de M. GALATAUD mais fait remarquer que ce seront toujours les mêmes contribuables qui paieront.

M. MONSEL s'élève contre la façon de procéder du Gouvernement qui invite les assemblées locales à engager des dépenses importantes pour le personnel — ce qu'elles font d'ailleurs de bonne grâce — mais qui ne leur donne aucun moyen pour faire face à ces charges.

Il signale notamment que la taxe locale qui avait un caractère « ad valorem » est maintenant limitée à un plafond, de telle sorte que les communes doivent faire face en cours d'année à toutes les hausses sans que les recettes suivent.

M. LE GUEN déclare qu'avant tout il convient de respecter le minimum vital et de donner aux agents communaux des avantages identiques à ceux de l'Etat.

4° Décide, à l'unanimité, de soumettre à nouveau à M. le Préfet de Seine-et-Oise, la délibération du Conseil municipal du 14 avril 1947, décidant d'acquérir un terrain d'une superficie de 3.950 m<sup>2</sup>, situé entre la rue de l'Yser et le quai Carnot, en vue de la construction d'un établissement de bains-douches avec lavoir et d'un square, acquisition qui avait été ajournée par la commission départementale de contrôle des opérations immobilières, le 9 mars 1948.

M. le Maire dit qu'à ce propos, une délégation des mères de famille du quartier de la Passerelle, ayant à sa tête M. COMEAU, conseiller municipal, est venue lui apporter une pétition ainsi conçue :

« Monsieur le Maire de Saint-Cloud,

« Les mères de famille du quartier des Coteaux se trouvent « dans un embarras extrême depuis que le parc dit de « l'Amicale » leur est interdit ainsi qu'à leurs enfants.

« Cela va les obliger, soit à aller au Bois de Boulogne, ce qui « sera impossible pour les mamans ayant des petits bébés, du « fait qu'elles ne pourront traverser la Passerelle avec leur voi- « ture; ou à laisser leurs enfants jouer dans la rue, ce qui pré- « sente de grands dangers pour ces petits; ou les contraindre à « garder leurs enfants chez elles, faute de temps pour les pro- « mener inlassablement dans la rue.

« Ce parc, situé à proximité des habitations ouvrières de la « Passerelle et bien que ne réunissant pas toutes les conditions « nécessaires pour les jeux d'enfants, leur permettait néanmoins « de s'ébattre en plein air et les mamans pouvaient accomplir « quelques travaux, d'où une perte de temps moins sensible pour « elles.

« Elles estiment que la population des Coteaux étant particu- « lièrement dense et les enfants très nombreux, qu'il serait très « utile que la Municipalité s'occupe activement de l'aménagement « d'un parc pour les enfants, les terrains ne manquant pas pour « cela aux Coteaux.

« Elles vous demandent d'avoir l'obligeance de bien vouloir « mettre cette question, extrêmement importante pour le quartier, « à l'ordre du prochain Conseil municipal et de l'appuyer avec « force.

« Vous en remerciant par avance, elles vous assurent de leur « parfaite considération.

« Les Mamans du quartier des Coteaux ».

M. le Maire indique que cette pétition sera mise à l'appui de la délibération, de manière à étayer le dossier, mais qu'elle ne fait qu'enfoncer une porte ouverte pour la bonne raison que la Municipalité n'a pas attendu les doléances des familles intéressées pour se préoccuper de la question.

En effet, dès qu'elle a appris que la Société Hachette allait faire exécuter les travaux d'aménagement d'un stade sur les terrains dont elle est propriétaire et que, de ce fait, les habitants du quartier de la Passerelle seraient privés de ce terrain vague, la Municipalité a immédiatement décidé de saisir la Commission des finances de cette affaire et de profiter de ce fait nouveau pour représenter le dossier et essayer d'obtenir de l'autorité de tutelle l'autorisation d'acquérir le terrain.

Le Maire précise que si l'acquisition ne se faisait pas rapidement, il interviendrait auprès de la société propriétaire pour lui demander la location du terrain.

M. COMEAU, puis M. GALATAUD et Mme NOSLEY font remarquer que ce terrain n'est pas suffisamment ensoleillé et qu'il y aurait plutôt intérêt à acquérir un autre terrain situé un peu plus à droite et appartenant à la même société.

M. le Maire déclare qu'il s'agit là d'une affaire nouvelle que la Municipalité étudiera mais que cela va faire perdre énormément de temps. Il dit qu'il n'est pas hostile à l'acquisition d'un autre terrain au lieu et place du terrain qui se trouve devant la rue de l'Yser, mais qu'il convient d'abord de régler la première affaire; la deuxième sera mise ensuite à l'étude.

MM. PETIT et CHAUVEAU demandent que l'on fasse vite car il y a vraiment intérêt à donner un parc aux enfants des habitants de la Passerelle.

Il est donc décidé, à l'unanimité, de poursuivre la première affaire, de mettre la seconde à l'étude et d'examiner les possibilités de location en ce qui concerne le premier terrain.

5° Décide, à l'unanimité, de majorer l'indemnité de logement accordée aux instituteurs et institutrices ne bénéficiant pas d'un logement en nature, conformément aux barèmes adoptés par le Conseil départemental de l'enseignement primaire, dans sa séance du 6 juin 1951. Ouvre à cet effet un crédit complémentaire à inscrire au budget additionnel de 1951.

M. COMEAU propose de surélever l'école des Coteaux d'un étage pour loger les instituteurs et institutrices.

M. MONSEL dit que cela serait très bien mais qu'avant de loger le personnel enseignant, il faut surtout songer à caser les enfants dont le nombre s'accroît continuellement.

Sans méconnaître les besoins en logement des instituteurs et institutrices, M. MONSEL estime que s'il y a des crédits, il faut les réserver pour les classes;

6° Décide, à l'unanimité, à la suite des observations de la Cour des Comptes, d'admettre en non valeur une somme de 23.642 fr. 50, représentant des dépenses d'eau, de gaz et d'électricité que des personnes habitant dans des immeubles menaçant ruine et relégués en toute hâte par la ville, en 1947, ont été dans l'impossibilité de régler.

7° Décide, par 17 voix et 9 abstentions, celles des conseillers des groupes socialiste et communiste, d'émettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité supérieure du budget additionnel de 1951 et du compte administratif de 1950 du Bureau de Bienfaisance de Saint-Cloud.

Le groupe socialiste déclare qu'il s'abstient parce qu'il n'a pas de représentant au sein de la Commission administrative et qu'il ignore ce qui s'y passe.

Le groupe communiste s'abstient pour les mêmes raisons.

8° Décide, par 17 voix et 9 abstentions, celles des conseillers des groupes socialiste et communiste, d'émettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité supérieure du compte administratif de 1950 de l'hôpital-hospice de Saint-Cloud.

Pour les mêmes raisons que celles données à la question précédente, les groupes communiste et socialiste se sont abstenus.

M. LE GUEN a, par ailleurs, protesté parce que les explications se rapportant aux opérations du compte administratif, qui ont été lues en séance par M. BEAUFOCHER, membre de la Commission administrative, n'ont pas été remises avant la séance à chaque conseiller municipal.

9° Décide, par 20 voix contre 6, celles des conseillers du groupe communiste, d'ouvrir quelques crédits en attendant le vote du budget additionnel de 1951 pour régler des dépenses urgentes résultant notamment des hausses survenues depuis le vote du budget primitif :

— Crédit supplémentaire pour le fonctionnement de la colonie de vacances.

— Crédit pour le paiement des impôts et contributions.

— Crédit pour le règlement des frais d'expropriation actuellement en cours.

M. GALATAUD et Mme NOSLEY, au nom du groupe communiste, demandent que ces crédits soient votés séparément.

M. le Maire fait observer qu'il s'agit de crédits à voter dans leur ensemble, ceux-ci devant être inscrits au budget additionnel prochain, ce qui régularisera l'opération.

M. GALATAUD demande qu'un vote intervienne au sujet de sa proposition.

Par 17 voix contre 9, celles des conseillers des groupes communiste et socialiste, il est décidé de voter les crédits dans leur ensemble.

M. GALATAUD indique que si les crédits avaient été votés séparément, le groupe communiste aurait voté pour le crédit concernant le fonctionnement de la colonie de vacances.

10° Décide, à l'unanimité, de demander à l'autorité supérieure l'abandon au profit de la voirie urbaine, d'une somme de 3 millions, provenant des ressources vicinales et qui représente environ une journée de prestations, lesdites ressources vicinales étant actuellement suffisantes pour l'entretien des chemins vicinaux de la commune.

11° Décide, à l'unanimité, le principe de la création d'un cours commercial au cours complémentaire de filles du Centre, lequel cours sera confié à une institutrice spécialisée dans l'enseignement commercial et rétribuée par l'Etat à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1952, les dépenses de matériel (notamment l'acquisition de machines à écrire) étant supportées entièrement par la ville.

M. le Maire indique que pour l'année scolaire 1951-52, ce cours ne comprendra que la sténographie et la comptabilité commerciale sans qu'il en résulte une dépense supplémentaire pour la



ville, les heures de sténographie étant données en remplacement d'un certain nombre d'heures de chant et les heures de comptabilité étant assurées par une institutrice déjà en fonctions.

M. le Maire souligne l'intérêt qu'il y aurait à confier la sténographie à un professeur habitant Saint-Cloud qui donne bénévolement, depuis plusieurs années, des cours du soir aux élèves que la question intéresse. Il dit que ce serait vraiment faire preuve d'ingratitude que de s'adresser à une autre personne qui, au surplus, n'habiterait pas Saint-Cloud.

Quant à la question d'acquisition des machines à écrire, M. le Maire indique qu'elle sera examinée lors de l'établissement du budget primitif de 1952.

M. LE GUEN rappelle son intervention de juin, au nom du groupe socialiste et regrette que tout le nécessaire n'ait pas été fait en temps utile pour que le cours commercial fût créé à la rentrée d'octobre 1951. Il déplore qu'il n'y ait pas eu de réunion du Conseil municipal depuis fin juin.

M. le Maire lui réplique que s'il l'avait convoqué pour une réunion de conseil au mois d'août, il ne l'aurait certainement pas trouvé, pas plus qu'au mois d'août il n'aurait trouvé les membres du personnel enseignant.

12° Décide, à l'unanimité, d'accorder un secours aux communes de Seine-et-Oise sinistrées par la grêle dans la nuit du 29 au 30 août 1951.

13° Décide, par 17 voix contre 3, celles des conseillers du groupe socialiste et 6 abstentions, celles des conseillers du groupe communiste, de porter de 100 à 1.500 francs l'indemnité réclamée aux personnes qui désirent se marier l'après-midi en dehors du samedi après-midi.

M. le Maire indique qu'il ne s'agit pas d'une indemnité nouvelle mais du rajustement d'une indemnité qui a été créée il y a plus de 20 ans et qui est restée toujours au même taux malgré la dévaluation.

Il précise qu'il ne s'agit pas d'une somme à encaisser par le Maire ou les adjoints, mais bien d'une indemnité à verser au Bureau de Bienfaisance, c'est-à-dire aux pauvres de la ville.

M. ROLLIN signale que, d'après la loi, ce sont les familles qui choisissent le jour du mariage mais que c'est l'autorité municipale qui choisit l'heure. Il indique que cette indemnité existe dans beaucoup de communes de France; que dans la Seine, elle est de 3.000 francs.

M. le Maire fait enfin observer que les personnes qui désirent se marier dans l'après-midi, en dehors du samedi, ont généralement les moyens de verser cette indemnité et que c'est là une source de profit pour les pauvres.

..

#### QUESTIONS DIVERSES

A. - M. SCHREDER demande que la vitesse des automobilistes circulant sur le boulevard de la République, soit limitée à 50 kilomètres à l'heure, en raison du danger que présente la circulation sur cette grande artère communale.

Il réitère ses demandes précédentes concernant l'installation d'un feu clignotant au droit de la rue Coutureau.

B. - M. MONSEL signale les très grandes difficultés qu'a rencontrées la directrice du lycée de filles pour assurer la rentrée scolaire et demande que tout soit mis en œuvre pour que les six classes actuellement en cours de construction soient mises au plus tôt à la disposition des élèves qui sont installés dans des conditions déplorables.

C. - M. GUEDON intervient au sujet de l'expulsion d'un locataire et demande que des mesures soient prises pour éviter cette expulsion. M. ROLLIN lui répond qu'il est intervenu auprès du préfet de Seine-et-Oise pour obtenir un nouveau délai mais que le Préfet ne peut s'opposer à l'exécution d'une décision de l'autorité judiciaire et que, tôt ou tard, l'expulsion aura lieu. Il déplore cette façon de procéder mais déclare ne pouvoir rien faire de plus.

D. - M. CHAUVEAU signale que des tas d'ordures réapparaissent aussitôt après leur enlèvement sur les trottoirs du boulevard Sénard qui viennent d'être refaits et demande qu'une enquête soit faite afin que les responsables de ces méfaits soient rappelés à l'ordre.

M. le Maire signale que certaines gens qui ne sont pas raisonnables, ne respectent pas du tout les arrêtés municipaux; il en profite pour déplorer la façon de procéder d'un parti politique, le parti communiste, qui, à l'occasion des élections cantonales a apposé des papillons sur les candélabres électriques fraîchement repeints.

E. - M. DESPLANQUES signale que les établissements K.L.G. laissent couler de l'huile dans les caniveaux, ce qui peut provoquer des accidents.

F. - M. GUEDON signale que la salle de gymnastique est très froide l'hiver et pratiquement inutilisable en raison des courants d'air provoqués par l'absence de lanterneaux fermés.

M. MONSEL déclare qu'il est au courant de la question, laquelle a été examinée avec la Municipalité, d'une part, et avec le président de « La Clodo » d'autre part, que dès que la ville aura la possibilité d'en opérer le financement, des travaux seront effectués en vue de fermer les lanterneaux et éviter ainsi les courants d'air.

G. - M. LE GUEN, au nom du groupe socialiste, dépose une motion, demandant l'abrogation de la loi récemment votée par le Parlement concernant la laïcité.

M. le Maire déclare cette motion irrecevable comme n'entrant pas dans les attributions du Conseil Municipal, et ce en application des dispositions de la loi du 5 avril 1884.

..

Puis, se réunissant en comité secret, émet son avis sur diverses demandes d'assistance et de cartes sociales d'économiquement faibles.

..

La séance est levée à minuit.

Le Secrétaire de séance,  
Signé : R. BEAUFOCHER.

Vu :  
Le Maire,  
Signé : F. CHAVETON.

Pour copie conforme :  
Pour le Maire :  
L'Adjoint délégué,  
ROLLIN.

#### SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1951

Présents : MM. CHAVETON, maire; MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, adjoints; DEVÈZE, BERGER, DISCOUR, OBLE, PETIT, COLIN, CLÉMENTEL, CHAUVEAU, POUSSEUR, COMEAU, GUÉDON, DESPLANQUES, LE GUEN, FINELLE, BILLARD.

Excusés : Mlle LAPLANCHE, MM. BEAUFOCHER, DUCROS, MARIN, CADET, Mme NOSLEY.

Absent : M. GALATAUD.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

Mlle LAPLANCHE et M. MARIN ont donné pouvoir écrit à M. le Maire;

M. BEAUFOCHER a donné pouvoir écrit à M. COLIN;

M. CADET a donné pouvoir écrit à M. COMEAU.

Chaque conseiller municipal ne pouvant être titulaire que d'un seul pouvoir, le pouvoir remis par M. MARIN est sans effet.

\*\*

M. le Maire propose comme Secrétaire de séance M. DEVÈZE, qui accepte en son nom personnel et au nom du groupe R.P.F.

Sa candidature mise aux voix a donné les résultats suivants :

Pour : 16 voix,

Contre : 4 voix, celles des conseillers du groupe communiste, Abstentions : 3 voix, celles des conseillers du groupe socialiste.

\*\*

Le procès-verbal de la dernière séance mis aux voix par le Maire, est adopté par 16 voix contre 5, celles des conseillers du groupe communiste, et M. LE GUEN; MM. FINELLE et BILLARD, absents à la dernière séance, se sont abstenus.

M. LE GUEN fait remarquer que la motion présentée par les socialistes à la dernière séance ne figure pas au procès-verbal. Il souligne la partialité des procès-verbaux, lesquels d'après lui ne reflètent pas exactement les séances du Conseil.

M. DEVÈZE dit que, n'étant pas secrétaire de la dernière séance, il n'est pas responsable et qu'il essaiera de faire de son mieux aujourd'hui.

M. le Maire s'étonne de l'observation de M. LE GUEN, étant donné qu'il est fait état au procès-verbal de sa motion qui a été déclarée irrecevable comme n'entrant pas dans les attributions du Conseil municipal. Le libellé de la motion n'avait donc pas à être porté au procès-verbal.

\*\*

Le Conseil, délibérant sur les questions portées à l'ordre du jour :

1° Décide, par 16 voix et 7 abstentions, de faire construire au Centre culturel, rue des Ecoles, un petit bâtiment annexe, en vue de fusionner la cantine d'entraide de la place de Silly et la cantine scolaire du Centre.

La gestion de la cantine scolaire et de la cantine d'entraide sera de ce fait assurée directement par la ville (budget communal) au lieu de l'être, d'une part, par la Caisse des écoles, d'autre part, par le bureau de bienfaisance;

Décide, en outre, que la dépense résultant de l'édification du petit bâtiment annexe et de l'installation des cantines, dépense chiffrée à deux millions de francs environ, sera prélevée sur les crédits d'entretien, la construction étant réalisée en partie par les ouvriers de la ville.

Le Maire fait ressortir les avantages de ce projet qui sont multiples puisqu'il permet :

- a) de ne pas mobiliser une salle de classe pour y faire une cantine scolaire;
- b) de libérer le préau, la cantine actuelle étant installée dans des conditions déplorables, dans un ancien préau de l'école des garçons du Centre;
- c) de caser la cantine d'entraide de la place de Silly qui ne peut demeurer dans les locaux actuels appartenant à l'hôpital, ces locaux menaçant ruine et devant être démolis prochainement;
- d) de réaliser de sérieuses économies parce qu'il n'y aura plus qu'une cuisine au lieu de deux;



- e) d'améliorer les repas de la cantine d'entraide qui ne comportent actuellement qu'une soupe et un légume et qui seront désormais ceux de la cantine scolaire, sans qu'il en résulte des frais supplémentaires importants;
- f) de faciliter l'organisation des goûters pour les vieillards notamment.

M. BILLARD trouve déplorable qu'on utilise le Centre culturel pour y faire une cantine scolaire et que l'on ait recours pour cette opération à des crédits d'entretien qui, d'après lui, ne sont pas assez importants pour être destinés à des travaux neufs.

MM. FINELLE, LE GUEN et COMEAU partagent le point de vue de M. BILLARD et critiquent le projet qui ne ferait pas partie d'un plan d'ensemble.

M. FINELLE, notamment, déclare que la salle de gymnastique a été transformée en salle mixte (fêtes et sports) avant de devenir une salle des fêtes et qu'on a dû reconstruire ailleurs une salle de gymnastique. Il estime que les remaniements sont toujours coûteux.

M. COMEAU, qui a voté pour le projet de la Municipalité en Commission des travaux, s'abstient du fait que la dépense est prélevée sur les crédits d'entretien.

M. le Maire et M. ROLLIN rappellent une fois de plus que la Municipalité, lors des élections, a présenté un programme et que celui-ci est poursuivi au fur et à mesure des possibilités financières de la ville.

M. le Maire indique, d'autre part :

a) Que le fait d'installer la cantine scolaire dans l'une des salles du Centre culturel n'empêchera en aucune manière celui-ci de fonctionner comme par le passé, étant donné que le jour où la salle de la cantine sera nécessaire pour l'une des activités du Centre culturel, elle pourra facilement être récupérée; il suffira pour cela de déplacer les tables et les chaises;

b) Que devant les difficultés économiques et budgétaires actuelles, il y a intérêt à utiliser les locaux municipaux à plein en permettant une rotation rationnelle des salles;

c) Que si les travaux envisagés sont financés à l'aide des crédits d'entretien, c'est qu'il est extrêmement difficile de se procurer les fonds d'emprunt et que la dépense ne nécessite pas en elle-même la réalisation d'un emprunt;

d) Que si l'on veut réaliser rapidement quelque chose, il faut en assurer le financement avec les fonds disponibles;

e) Que ce n'est pas la première fois que les travaux neufs seront payés à l'aide des crédits d'entretien, que cela est d'ailleurs parfaitement légal, la ville disposant de ces fonds comme elle l'entend.

Avant le vote, M. LE GUEN demande que des précautions soient prises pour éviter que vieillards et enfants prennent leurs repas ensemble.

M. le Maire dit que cela a toujours été sa pensée.

M. LE GUEN, relevant que le Centre culturel est peu fréquenté cet hiver (Saint-Cloud devient une ville morte, s'exclame-t-il), déclare que le groupe socialiste s'abstiendra étant donné « les réalisations désordonnées » de la Municipalité et l'absence de plan d'ensemble.

M. le Maire répond que la population de Saint-Cloud n'est pas de cet avis, car le nombre des voix socialistes à Saint-Cloud diminue à chaque élection.

M. LE GUEN réplique que M. le Maire aurait tort de considérer que le résultat des dernières élections puisse être considéré par lui comme une victoire.

2° Décide à l'unanimité d'approuver le projet de remise en état complet des cours au lycée de jeunes filles (cour d'honneur et cour des élèves) ainsi que les abords, projet qui sera soumis à M. le Ministre de l'Éducation nationale aux fins de subvention des travaux, lesquels sont chiffrés à environ deux millions de francs.

M. BILLARD estime qu'il y a déjà longtemps que ces travaux auraient dû être réalisés. Il dit qu'il a fait remarquer, il y a deux ans, l'intérêt qu'il y avait à réaliser des classes nouvelles en remplacement de l'immeuble Sivrains qui s'effondrait et à refaire les cours qui étaient en mauvais état. Il ajoute que ces travaux auraient coûté beaucoup moins cher que maintenant.

M. le Maire répond que l'accord avec l'État n'était pas encore réalisé.

M. COMEAU dit : « Vous vous laissez guider par les nécessités ».

M. le Maire réplique que chaque chose doit être faite en son temps et qu'en ce qui concerne le lycée de filles on ne pouvait remettre en état les cours avant de construire des classes nouvelles.

Il ajoute que si le Conseil lui avait donné, il y a trois ou quatre ans, une somme de 100 millions, il l'aurait évidemment employée à des travaux utiles, qui ne seraient pas à faire maintenant mais que, faute de disponibilités, il faut bien échelonner dans le temps les travaux à exécuter.

M. BILLARD demande où en sont les travaux du lycée de garçons.

M. le Maire répond que le lycée de garçons est maintenant un lycée national, depuis que la commune en a fait don à l'État. L'État a fait grâce à la ville de sa quote-part de dépenses dans l'achèvement des travaux restant à réaliser, achèvement qui devrait coûter plus de 60 millions dont 40 % à supporter par la ville.

M. le Maire rappelle que la ville a acquis la propriété LEYGUES, qu'elle en fera don à l'État moyennant quoi, celui-ci remettra à la ville le lycée de jeunes filles, ce qui permettra de résoudre à Saint-Cloud le problème scolaire.

Il dit qu'en ce qui concerne la propriété LEYGUES, l'expropriation vient de se terminer, mais qu'il va falloir trouver les fonds, c'est-à-dire 25 millions, avant de pouvoir en prendre possession.

M. le Maire indique que les héritiers LEYGUES lui ont fait savoir qu'il leur serait agréable que l'on mette une plaque sur leur pro-

priété rappelant qu'ici habitait M. Georges LEYGUES. Ils seraient également désireux que le lycée s'appellât Georges LEYGUES.

M. BILLARD fait remarquer que les lycées de Saint-Cloud dépendant des lycées de Versailles sont des lycées annexes et qu'il y aurait intérêt à avoir des lycées autonomes.

M. le Maire répond que cela est prévu, que le directeur, qui vient de prendre sa retraite, a été remplacé par un proviseur et que cela prouve que l'État a l'intention de rendre les lycées de Saint-Cloud indépendants.

M. le Maire demande alors à l'Assemblée si elle est d'accord pour émettre un vœu en ce sens. L'Assemblée est d'accord et charge M. DEVEZE de le rédiger.

#### Vœu

Le Conseil municipal de Saint-Cloud,

Considérant que le lycée de garçons et le lycée de jeunes filles de Saint-Cloud ont pris une grande extension, possèdent plusieurs centaines d'élèves et fonctionnent avec 13 classes complètes (contre 4 classes à la création);

Considérant qu'ils ont été jusqu'à ce jour des annexes respectivement du lycée Hoche de Versailles et du lycée de jeunes filles de Versailles;

Emet à l'unanimité le vœu que les deux lycées de Saint-Cloud deviennent autonomes le plus rapidement possible.

M. DEVEZE indique que la question a été débattue au Conseil général pour l'ensemble de la Seine-et-Oise et qu'un vœu a été déposé par l'Assemblée départementale demandant que le lycée, qui dépasse un certain effectif, soit détaché.

Jusqu'à présent, l'État n'a créé en Seine-et-Oise que des succursales en dehors du lycée de Sèvres, mais il est évident que l'importance prise par les lycées permet d'adopter une autre solution.

M. DEVEZE est d'accord pour donner au lycée le nom de Georges LEYGUES, Ministre de la Marine.

M. le Maire attire enfin l'attention de la Municipalité sur le mauvais état de la cour située sur le terrain de l'ancien cimetière où est installé un baraquement. M. le Maire promet de voir cette question.

M. LE GUEN dit qu'il ne voit pas pourquoi on donnerait le nom de Georges LEYGUES au lycée de Saint-Cloud, du fait que la famille LEYGUES n'a fait aucune gracieuseté à la ville. Il serait compréhensible, dit-il, qu'on donnât le nom de Georges LEYGUES s'il s'agissait d'un bienfaiteur de la ville.

3° Décide, à l'unanimité, après l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet, de poursuivre l'agrandissement du cimetière communal dans les conditions primitivement prévues, laissant le soin à la Commission arbitrale d'évaluation de fixer les indemnités à accorder aux propriétaires expropriés, en espérant que cette Commission se montrera plus généreuse que l'Administration des Domaines.

M. le Maire rappelle que la question d'agrandissement du cimetière a largement été débattue et qu'il s'agit de la poursuite de la procédure d'expropriation. Il rappelle également que la ville n'exproprie que des terrains qui servent de jardins, qu'il est toujours pénible pour un propriétaire d'être évincé, mais qu'il faut surtout considérer l'intérêt général, car sans l'agrandissement projeté, il deviendra désormais impossible de procéder à des inhumations.

M. MONSEL fait remarquer que des terrains ont été évalués à des prix vraiment dérisoires par l'Administration des Domaines.

MM. SCHREDER et DEVEZE partagent ce sentiment et estiment que les terrains expropriés doivent être payés à leur juste prix.

M. le Maire dit que les indemnités seront fixées par la Commission arbitrale d'évaluation, qu'à cette Commission les propriétaires pourront se faire représenter et défendre leurs intérêts et qu'il espère que ceux-ci obtiendront des indemnités les dédommageant du préjudice qui leur sera causé.

MM. FINELLE, DEVEZE et BERGER soulignent qu'il existe dans le plan d'aménagement de la région un projet de cimetière intercommunal dans les bois sis entre Garches et Rueil. M. le Maire et M. COLIN constatent que vu l'augmentation de la population de Saint-Cloud, le cimetière, même agrandi, sera bientôt trop petit. M. DEVEZE estime qu'une entente doit se faire entre communes voisines pour la réalisation d'un cimetière intercommunal.

M. GUÉDON émet le vœu qu'on puisse supprimer le Rond-Point du cimetière actuel, diminuer la largeur de la route, mais sa suggestion n'est pas retenue.

4° Emet à l'unanimité un avis favorable à l'approbation du compte de gestion du receveur municipal pour les opérations financières de l'exercice 1950.

5° Après avoir élu un Président de séance, conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1884, décide par 14 voix contre 4, celles des conseillers communistes, et 3 abstentions, celles des conseillers du groupe socialiste, d'émettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité supérieure du compte administratif du Maire pour les opérations financières effectuées au cours de l'exercice 1950.

#### Situation financière générale

<i>Actif :</i>			
Excédent de recettes.....Fr.	42.153.024	»	
Restes à recouvrer.....	2.630.216	»	
Total.....			44.783.240 »
<i>Passif :</i>			
Restes à payer.....Fr.	17.848.908	»	
Dépenses engagées qui n'ont pu être liquidées en temps utile.....	5.513.627	»	



Réserve des crédits correspondant à des recettes encaissées spécialement affectées et non employées avant la clôture.....

2.526.535 »

Total ..... 25.889.070 »  
Excédent de l'actif.....Fr. 18.894.170 »

M. le Maire rappelle qu'il doit se retirer pendant le vote du compte administratif et demande, avant son départ, si des conseillers ont des questions à poser ou des points à éclaircir.

M. BILLARD fait observer que c'est en principe à la session de mai que l'on devrait voter sur le compte administratif.

M. LE GUEN réclame l'application de la loi du 5 avril 1884 et tient à faire remarquer que la loi oblige à la désignation d'un Président. Il doute que le Maire puisse présider la séance où l'on nommera son remplaçant momentané. La majorité du Conseil pense que la loi autorise au contraire le Maire à présider jusqu'à la nomination de son remplaçant.

Après différentes interventions des uns et des autres, M. MONSEL a finalement été élu Président. Les candidats étaient MM. FINELLE, MONSEL et DESPLANQUES.

Ont obtenu : M. MONSEL, 14 voix ; M. FINELLE, 3 voix ; M. DESPLANQUES, 4 voix.

A la demande de MM. LE GUEN et COMEAU des détails au compte administratif sont lus, notamment le relevé du montant des principales taxes.

Expliquant son vote, M. LE GUEN déclare qu'il s'abstient, étant dans l'incapacité de contester mais aussi d'approuver les chiffres. Ce vote n'est pas dirigé contre la personne du Maire. M. BERGER estime que M. LE GUEN aurait pu consulter les comptes à la mairie avant la séance, la convocation à la présente séance du Conseil datant du 3 décembre.

6° Vote le budget additionnel de la ville de 1951 par 19 voix contre 4, celles des conseillers du groupe communiste, ce budget étant équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 75.805.504 francs.

M. BILLARD aurait souhaité que les dépenses de téléphone comme travaux neufs soient incluses dans le budget de 1952. M. le Maire dit que les travaux étaient urgents.

7° Par 15 voix contre 4, celles des conseillers du groupe communiste, et 4 abstentions, celles des conseillers du groupe socialiste, et de M. DEVÈZE, émet un avis favorable à l'approbation par l'Autorité supérieure :

a) du budget additionnel de 1951 des Etablissements hospitaliers de Saint-Cloud équilibré à 43.013.826 francs en recettes et en dépenses ;

b) du budget primitif de 1952 des dits Etablissements, s'élevant, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 124.316.529 francs.

M. BILLARD dit que le groupe socialiste n'a, comme d'habitude, aucun moyen de juger puisqu'il n'est pas représenté à la Commission administrative, et c'est la raison pour laquelle il s'abstient.

M. DEVÈZE, après avoir rappelé les dispositions de la loi du 21 décembre 1941, article 10, d'après laquelle tous les budgets et comptes, et en général toutes les recettes et dépenses des Etablissements hospitaliers sont soumis à l'avis du Conseil municipal, qui ne saurait être de pure forme, indique qu'il s'abstient également car il ne peut pas dans cette affaire donner un avis autorisé, n'ayant pas dans le texte proposé tous les éléments du problème.

8° Emet à l'unanimité un avis favorable en vue de l'approbation par l'Autorité supérieure pour valoir marché d'un mémoire de 586.384 francs pour la fourniture par « Gaz de France » à la ville de Saint-Cloud de 50 tonnes 780 d'antra-coke destiné aux écoles et bains-douches.

9° Approuve à l'unanimité un marché à passer avec une société spécialisée pour la fourniture de mobilier scolaire nécessaire aux écoles de la ville.

M. BILLARD donne des indications sur une autre société qui, selon lui, pourrait être utilement consultée. Il déclare, ainsi que M. DEVÈZE, qu'il faut surtout penser à la bonne tenue physique des enfants à l'école. M. le Maire dit que le matériel actuel est satisfaisant à cet égard.

10° Décide à l'unanimité, après accord de l'Administration des Domaines, de porter de 39.000 à 60.000 francs par an le prix du loyer à payer par l'Administration des P.T.T. pour la location du bureau de postes des Coteaux, immeuble communal.

11° Décide par 16 voix contre 4, celles des conseillers du groupe communiste, et 3 abstentions, celles des conseillers du groupe socialiste, d'émettre un avis favorable à la dissolution par l'Autorité supérieure du corps des sapeurs-pompiers de Saint-Cloud, en vue de la réorganisation du corps dans les conditions proposées par le colonel-inspecteur départemental des services d'incendie de Seine-et-Oise.

Avant de procéder au vote de cette question, le Maire avait remis à chaque conseiller un rapport explicatif dans lequel étaient indiquées les raisons qui ont amené le colonel-inspecteur à proposer au Préfet la dissolution du corps en vue de sa réorganisation.

Le Maire disait entre autres dans son rapport qu'il ne fallait pas considérer la réorganisation du corps des sapeurs-pompiers comme une mesure de discipline mais bien comme une mesure d'ordre qui s'imposait à la suite de la démission du chef de corps, le capitaine RAMETTE.

Le Maire ajoute que la réorganisation pourrait se faire en prenant pour base la limite d'âge de 50 ans. Cette limite d'âge n'est d'ailleurs pas une invention puisque les sapeurs-pompiers eux-

mêmes ont admis qu'ils pourraient percevoir une retraite dès qu'ils auraient atteint l'âge de 50 ans, à condition toutefois d'avoir accompli vingt ans de service.

En fixant eux-mêmes à 50 ans l'âge de la retraite, les pompiers ont estimé que c'est là une limite au delà de laquelle les forces physiques d'un pompier commencent à faire défaut.

Le Maire indique que ceux qui ne seront pas repris, qui rempliront les conditions, bénéficieront d'un avancement à titre honoraire et d'une retraite qui leur sera servie par la Société d'Encouragement. Le capitaine RAMETTE, par exemple, démissionnaire, va être nommé commandant à titre honoraire.

Le Maire attire enfin l'attention de l'Assemblée communale sur les responsabilités qu'il encourrait ainsi que la ville si la réorganisation ne se faisait pas, comme le propose le colonel-inspecteur, et demande à l'Assemblée de prendre elle-même ses responsabilités.

M. BILLARD s'étonne vivement de la façon de procéder pour obtenir la réorganisation du corps de sapeurs-pompiers. Il dit que cette dissolution et cette organisation tombent comme une bombe, que personne n'était prévenu, même pas le corps, ni le Conseil municipal, que ce n'est pas d'aujourd'hui que cela traîne, le capitaine ayant démissionné depuis au moins deux mois et que le procédé qu'on a employé est un procédé clandestin.

Le Maire réplique qu'il n'y a pas de procédé clandestin, étant donné que le colonel-inspecteur a fait ses enquêtes au grand jour, qu'il est venu plusieurs fois à Saint-Cloud et que tout n'a certainement pas marché parfaitement puisqu'il a proposé la dissolution au Préfet.

M. BILLARD critique les effectifs proposés (25 pompiers) par le colonel-inspecteur qui, d'après lui, seraient insuffisants pour une ville comme Saint-Cloud qui est très étendue (40 km de voies).

M. le Maire rappelle que la ville de Saint-Cloud n'est, en ce qui concerne les pompiers, qu'un centre de premier secours, que le centre de secours est à Sèvres et à Versailles; donc, en cas de sinistre important, ce sont les pompiers de Sèvres et de Versailles qui viendraient renforcer ceux de Saint-Cloud et, si le sinistre prenait une importance considérable, ce sont les pompiers de Paris qui accourraient, ainsi que le colonel des pompiers de Paris lui en a donné l'assurance formelle.

Le Maire indique qu'une fois il a eu besoin des pompiers de Boulogne et que ceux-ci sont arrivés sur les lieux quatre minutes après.

M. BILLARD prétend que, si on doit prendre des sanctions disciplinaires à l'égard de tel ou tel gradé, on le convoque et qu'au besoin on le révoque, mais qu'il ne parait pas nécessaire de procéder à une telle réorganisation. En tout cas, des sanctions disciplinaires auraient pu être prises à temps.

Le Maire rappelle que le corps des sapeurs-pompiers de Saint-Cloud n'a jamais voulu se plier à la discipline départementale, qu'il y a dans le corps un malaise persistant du fait que celui-ci est divisé en deux clans : le clan de ceux qui travaillent et font œuvre utile, le clan de ceux qui considèrent le service d'incendie comme à l'époque des pompes à bras. Ce sont les termes mêmes du colonel-inspecteur.

Un corps de sapeurs-pompiers, ajoute M. le Maire, doit être composé de gens sur lesquels on peut compter. Pour le réorganiser, il faut le dissoudre, comme cela on repart à zéro; il ne voit pas en quoi cela pourrait être mal interprété.

M. FINELLE craint qu'on ne jette le discrédit sur le corps des sapeurs-pompiers.

M. LE GUEN estime qu'une grande part de responsabilité incombe à la ville, que si les pompiers n'assistent pas à toutes les revues, c'est parce qu'ils n'obtiennent pas satisfaction à tout ce qu'ils demandent, notamment en ce qui concerne leur équipement qui est désuet. On les met par ailleurs, dit-il, presque toujours dans l'impossibilité d'assurer leur service.

M. LE GUEN rappelle l'histoire des sirènes et d'une voiture de pompiers qui serait à Charbonnière.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une vieille voiture réformée qui a été remplacée par une voiture neuve. Nous sommes outillés normalement, ajoute-t-il, pour une ville de premier secours.

M. LE GUEN critique également les effectifs squelettiques proposés par le colonel-inspecteur. Il fait remarquer qu'à certains moments, pas mal de pompiers sont en service, notamment les jours de fête, pour les séances à la salle des fêtes, les bals de sociétés, les deux fêtes foraines et qu'il convient de tenir compte de tout cela.

M. DEVÈZE demande si des dispositions transitoires vont être prises, car la réorganisation ne va pas être faite immédiatement, d'autre part quel est l'avis du Conseil d'Administration qui doit être consulté obligatoirement en cas de résiliation d'engagements.

MM. ROLLIN, DISCOUR et BERGER s'associent aux réserves de M. DEVÈZE.

M. le Maire répond que ce n'est pas l'avis du Conseil d'Administration qui est demandé, mais celui du Conseil municipal et que la réorganisation sera faite avant la dissolution, de manière à ne pas avoir de moments creux. D'ailleurs, ajoute-t-il, cette réorganisation se fera en parfait accord avec les services départementaux d'inspection et les services préfectoraux.

#### QUESTIONS DIVERSES

1° Le Maire indique qu'il a noté au cours des délibérations de ce jour la question d'apposition d'une plaque sur la propriété LEYQUES et demande si le Conseil est d'accord.

Ont voté pour : les conseillers, membres de la majorité, à l'exception de M. ROLLIN;



Contre : les conseillers du groupe communiste ;  
Se sont abstenus : M. ROLLIN et les conseillers du groupe socialiste.

2° M. le Maire lit une pétition qui lui a été adressée par les élèves de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, où ceux-ci s'élèvent contre les lois MARIE et BARANGÉ en matière scolaire, les estimant inconstitutionnelles, et demandant au Conseil municipal de s'associer à leur protestation.

M. le Maire dit que la question n'est pas du ressort du Conseil municipal, mais M. FINELLE demande qu'elle soit néanmoins mise aux voix.

M. ROLLIN précise que cette pétition est dans la catégorie des vœux irrecevables.

C'est d'ailleurs l'avis de M. DEVÈZE qui lit l'article 71 de la loi de 1884 et qui déclare qu'en ce qui le concerne il pense qu'il y a une question politique soulevée dans ce vœu, qu'il s'agit de jeunes gens qui, alarmés sincèrement, ont émis ce vœu et l'ont transmis. En sa qualité de membre de l'école laïque, M. DEVÈZE est convaincu que les lois votées récemment ne sont nullement défavorables à l'école publique. Les lois scolaires votées lors de « la petite session » de l'été dernier ont permis de doter le département de Seine-et-Oise, par exemple, de 100 millions de plus pour les constructions scolaires et de 60 postes d'instituteurs supplémentaires. Il termine en disant que le vœu est irrecevable parce qu'il est inexact et qu'il n'est pas du ressort du Conseil municipal.

M. BERGER dit : « En somme, ce qu'on nous demande, c'est de nous insurger, c'est de voter contre une loi déjà promulguée. Pour moi, la première qualité d'un républicain, c'est de s'incliner devant la loi votée par la majorité du Parlement, ce n'est en tout cas pas au Conseil municipal de juger. »

Le vote sur cette question donne les résultats suivants :

Pour l'irrecevabilité : 16 voix, celles de la majorité ;

Contre : 7 voix, celles des conseillers des groupes communiste et socialiste.

3° Le Maire indique que la ville de Suresnes a exprimé le désir de modifier la dénomination de Chemin de Fouilleuse par celle de Avenue de Fouilleuse et demande si le Conseil municipal de Saint-Cloud veut bien en faire autant.

Le Conseil est unanime à partager le point de vue de l'Assemblée municipale de Suresnes.

4° M. BILLARD rappelle qu'il y a quelque temps il a fait une proposition au sujet de la publicité à insérer dans le *Bulletin municipal* pour en diminuer les frais.

Le Maire prétend que la publicité dans le *Bulletin* n'est pas tellement rentable et que le *Bulletin* perdrait son caractère qui est assez plaisant. Il dit qu'il s'agit en quelque sorte, d'un « *Journal Officiel* » et que l'Etat ne fait pas de publicité dans son *Journal Officiel*.

Il signale que la question sera examinée ultérieurement.

5° M. BILLARD réclame des renseignements sur un programme de travaux votés au printemps.

M. le Maire indique que la réalisation de ce programme est en marche, que le boulevard de la République va être commencé au début de l'année prochaine et que l'Etat va dépenser une très grosse somme pour la réfection en pavage mosaïque sur fondation de béton de cette importante voie, dans la partie comprise entre la place Magenta et probablement la rue Coutureau.

M. le Maire précise que les trottoirs seront refaits immédiatement après.

6° M. FINELLE signale qu'il y a eu un accident assez grave au marché de Montretout, vers le monument de 1870, où des cailloux plus gros que le poing dépassent le sol. Ce coin est dangereux pour les ménagères et les vieillards. Il dit qu'il faudrait tout de même faire quelque chose.

M. le Maire indique que les travaux sont faits en plusieurs temps et selon les disponibilités financières, que dans le programme de 1952 la réfection des abords du monument de 1870 est envisagée.

7° M. BILLARD rappelle qu'à Saint-Cloud, les chiens sont en pleine liberté et demande que des mesures soient prises pour éviter la divagation de ces animaux.

M. le Maire indique qu'autrefois c'étaient les agents de police qui ramassaient les chiens errants, qu'aujourd'hui il y a un nouveau règlement et que ce ramassage s'effectue par des employés municipaux, mais que cela n'est pas toujours facile, que néanmoins des mesures vont être prises.

8° M. BILLARD demande si les professeurs d'éducation physique dans les écoles sont employés à temps complet.

M. MONSEL lui répond par l'affirmative, en signalant que M. DASSAULT, nouveau professeur d'éducation physique, s'occupe des écoles publiques de garçons, et que Mme MURAT effectue un service à temps complet aux écoles publiques de filles.

Le programme, qui était de 20 heures les années passées, a pu être porté à 25 heures, à la grande satisfaction des directeurs et directrices d'écoles.

9° M. BILLARD indique qu'il y aurait intérêt à ce que certains riverains élaguent les arbres de leurs propriétés. M. SCHREIDER précise que de nombreux avis ont été remis aux propriétaires et que si l'élagage n'est pas fait, des contraventions seront dressées.

10° M. GUÉDON signale que certains habitants de la rue de l'Avre et du Camp Canadien sont fort mécontents d'un cas de poliomyélite qui s'est déclaré dans leur quartier. Ils désireraient avoir des égouts le plus vite possible.

M. le Maire dit qu'en ce qui concerne les égouts permettant d'assainir la rue du Camp Canadien et la rue de l'Avre, le Conseil

a déjà pris certaines mesures qui n'ont d'ailleurs pas été suivies par l'Autorité supérieure.

11° M. SCHREIDER rappelle qu'il a demandé l'installation d'un feu clignotant au coin de la rue Coutureau et du boulevard de la République.

M. le Maire indique qu'on en parlera dans le programme de 1952.

12° M. DISCOUR demande où en est la question de la réparation du mur de soutènement de la propriété GUINARD, des témoins auraient claqué et il pourrait arriver un accident très grave.

M. le Maire indique que M. GUINARD est en train de prévoir les travaux. Il va faire trois garages et tout le mur de soutènement.

Puis, se réunissant en scrutin secret, émet son avis sur plusieurs demandes d'assistance et de cartes sociales d'économiquement faibles.

La séance est levée le 13 décembre 1951, à 1 heure.

Vu,

Le Maire.

Signé : F. CHAVETON.

Le Secrétaire de séance.

Signé : M. DEVEZE.

Pour copie conforme.

Le Maire :

F. CHAVETON.

## Saint-Cloud Hier et Aujourd'hui (Suite)

### IX. - L'ÉGLISE

La nouvelle église de Saint-Cloud a un grand défaut : c'est de dater de 1863. C'est-à-dire que nous ne possédons pas une de ces vieilles églises romanes ou ogivales, qui arrivent jusqu'à nous à travers les siècles, pétries de joies, de douleurs et de prières. Mais elle a aussi une grande qualité : c'est de ne pas être une de ces élucubrations « modernes » comme le sont certaines églises récemment construites, avec leurs statues et leurs vitraux qui sont un défi à la Beauté et constituent un véritable sacrilège.

Un récent article, dans le numéro de novembre, de notre excellent confrère *L'Appel* me dispense de parler du mobilier et des souvenirs anciens de l'église de Saint-Cloud. En effet, ce très intéressant article est plus documenté et plus complet que je ne pourrais le faire.

Je ne veux pourtant passer sous silence la chaire avec la belle envolée d'un ange aux grandes ailes déployées ; le triptyque de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, œuvre récente et pourtant remarquable ; la charmante crèche de Noël ; enfin l'émouvant chemin de croix en haut-relief qui évoque avec une admirable expression le drame poignant du Calvaire. Je regrette de n'en pas connaître l'auteur, mais c'est un chef-d'œuvre à côté des effroyables chemins de croix de l'Art (?) nouveau.

Une seule statue est regrettable : celle de Jeanne d'Arc. Due au ciseau de la Princesse Marie d'Orléans, celle-ci a eu la déplorable idée de lui passer une longue jupe au-dessus de la cuirasse ; or, tout le monde sait que la jupe ne faisait pas partie de l'équipement de l'époque, et que, lorsque Jeanne déposait son armure, elle était habillée en *homme*. Notre sainte héroïne en a dit elle-même la raison. Je souhaite que cette statue soit remise dans les oubliettes et soit remplacée, par exemple, par la touchante statue qui se trouve à Saint-Louis d'Antin où Jeanne, en bergère, abandonne son fuseau pour saisir l'épée.

L'église possède de belles orgues qui ont eu l'honneur d'avoir Gounod comme organiste. Mais le maître serait bien surpris aujourd'hui d'entendre le plain-chant remplacer les belles œuvres d'autrefois. Les plus grands compositeurs ont tenu à écrire des messes, en y mettant toute leur âme et tout leur talent. Hélas, aujourd'hui, le chant grégorien a tué la musique d'église.

J'ajoute que Gounod serait plus surpris encore s'il entendait les notes si cristallines et si pures de la langue française, étouffées désormais par la prononciation italo-germanique en *ous* et en *oum*. Bien que le Pape ait formellement déclaré qu'il permettait aux Français de prononcer le latin comme ils l'entendaient, la plupart des évêques interdirent la prononciation française du latin, telle qu'elle existait en France de temps immémorial. Cependant, grâce à l'énergique attitude de feu le chanoine Legrand, Saint-Cloud fut une des dernières paroisses à conserver cette claire et musicale prononciation, et notre vaillant curé ne se résigna à l'abandonner que par ordre supérieur. Rendons-lui avec reconnaissance cet hommage posthume.

En effet, le mot « *Te Deum* » n'est-il pas ridicule dans une bouche française ? Prenons-nous l'autobus ou l'omnibus pour aller acheter du linoléum à Loutèce ?

Mais, hélas, en France le ridicule ne *toue* plous !

Quittons l'église, aux harmonieuses proportions, devenue trop petite une fois de plus, notamment pour la Messe de Minuit.

En sortant par la grande porte, remarquons que le buste de Gounod n'a pas été placé dans l'axe de l'église, ce qui est choquant à la vue. Mais je tiens à signaler en passant que si ce buste est de nouveau sur son socle, c'est grâce à la vigilance patriotique du



maire de l'époque, M. Salles, qui, pendant l'occupation, a sauvé Gounod de la récupération des métaux en le cachant sous un tas de charbon...

Maintenant, faisons rapidement le tour extérieur de l'église : elle est joliment entourée d'arbustes et buissons florifères. Derrière le chevet a été construite récemment une chapelle des catéchismes, annexe surmontée d'une coupole, très artistique, surmontée d'une charmante statue de l'Enfant-Jésus.

Du côté Nord, adossé à l'église, se trouve le pieux souvenir aux morts de Saint-Cloud; le monument, comme la chapelle des catéchismes, est l'œuvre de l'architecte Bénézech père, et son inscription est noble et vengeresse. Je regrette cependant que l'œuvre, d'une sobre grandeur, ait sacrifié au goût de notre époque en n'utilisant que des lignes droites. Où sont les gracieuses courbes d'antan? Regrettons aussi la disparition des deux canons, trophées qui décoraient si bien le monument et qu'on n'a pu, hélas, cacher sous des tas de charbon.

De la place, jetons un coup d'œil sur le clocher : il est extrêmement haut et pointu et sa flèche domine toute la ville. C'est fort bien, mais cela jure avec le style roman de l'église, où un clocher large et trapu eût été seul conforme au style adopté. Je sais bien que le clocher de la collégiale était plus haut et plus pointu encore; mais c'était une église ogivale des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles : vérité en deça, erreur au delà!

Enfin, cachant sa façade sans élégance, on aperçoit au fond, derrière la sacristie, le garage de nos braves pompiers : toujours l'alliance du sabre et du goupillon!

— Conçue dans les dernières années du second Empire, la mairie est dans le style Renaissance-Napoléon III. Mais telle qu'elle est, elle offre de très heureuses proportions et depuis 1873, année de son inauguration, elle a vu les marches de son escalier usées par près d'un siècle de générations. Quel est donc le Clodoaldien qui n'a pas franchi un certain nombre de fois ce seuil, ce vestibule à colonnes? qui n'est pas monté par ce majestueux escalier à double révolution qui conduit à la grande salle?

A quoi bon décrire celle-ci? Tous nos concitoyens la connaissent avec ses peintures de Gaston Latouche représentant plusieurs notables Clodoaldiens de l'époque, tous disparus aujourd'hui.

Inutile aussi de vous faire les honneurs des bureaux et de révéler les secrets administratifs. Qu'il me suffise de louer l'affabilité et la complaisance de tous les attachés à la mairie, du haut en bas de l'échelle municipale : tous les Clodoaldiens sont toujours reçus avec le sourire, et quand ils le sont par des employées, j'ajoute même que c'est parfois un très joli sourire.

Et maintenant, Mesdames, Messieurs, ne quittons pas la mairie sans visiter le Musée. Par ici, par ici...

Il faudrait plusieurs heures pour examiner en détail tous les souvenirs historiques qui y sont accumulés et le temps nous presse, malheureusement.

Cependant, j'attire votre attention sur ces deux volets, avec une inscription en allemand, soigneusement protégée par un verre. Beaucoup connaissent leur histoire, plus nombreux encore sont ceux qui l'ignorent. La voici :

En janvier 1871, alors que l'incendie faisait encore rage à Saint-Cloud, un bon vieux Clodoaldien nommé Barba était sur le pas de sa porte, place de l'Eglise. Les Allemands venaient de mettre le feu aux chaises d'église accumulées sous le porche pour incendier l'édifice, quand vint à passer un général allemand.

Celui-ci, voyant le feu allumé, mit aussitôt pied à terre et ordonna aux soldats d'arrêter l'incendie en jetant dehors les chaises enflammées.

Voyant ce geste, surprenant chez un ennemi, Barba courut avec sa femme se jeter aux pieds du général et le supplia d'épargner sa maison. Touché, le général fit quelques pas et écrivit lui-même, sur les volets fermés de Barba, l'ordre d'épargner cette maison, ordre qu'il signa et data de sa main : *Major général Jacobi — 28 janvier 1871.*

Ce trait fait honneur à cet ennemi compatissant mais est en même temps une preuve irréfutable que c'est par ordre que Saint-Cloud a été détruit.

Où était la maison de Barba? Personne n'a pu me le dire, mais la mesure des volets du Musée m'a permis de trouver une fenêtre correspondant exactement à leur dimension : ce serait la maison sise au n° 8 de la place, immédiatement à gauche après le passage d'un petit portique, maison d'ailleurs surélevée depuis. Mais qu'il est donc difficile de fixer un point d'histoire après 80 ans seulement!

Avant de quitter le Musée, admirons la belle gravure de Monseigneur Charles de Vintimille, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, comte de Marseille, etc., encadrée par le généreux donateur, M. Morière, un ancien Clodoaldien qui a le culte de Saint-Cloud.

Rappelons à ce propos que, jusqu'à la Révolution, se trouvait sur la place, à l'emplacement actuel de l'immeuble Leblais, l'hôtel seigneurial de Saint-Cloud, résidence du Seigneur Cardinal Archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud et pair de France. Complètement détruit, il n'en reste plus aucune trace aujourd'hui. Une fois de plus : *Sic transit...*

Remercions aussi le concitoyen anonyme qui a donné ces jours-ci au Musée un jeton métallique des « Boulonnaises » servant à payer sa place dans les antiques diligences qui assuraient le « service de Paris à Saint-Cloud » en ces temps préhistoriques.

Ah! que c'est loin tout cela! (air connu).

Quittons maintenant le musée et la mairie hospitalière et signalons que M. Hurtret, conservateur du château de Vincennes, a envoyé des félicitations à M. Chaveton pour le dégagement des fenêtres de la crypte, que j'avais préconisé récemment et que notre Maire s'est empressé de faire exécuter.

A présent, Mesdames, Messieurs, faisons encore quelques pas, et, pas à pas, nous arriverons au plus célèbre des pas : le « Pas de Saint-Cloud ».

Suivez le guide!

CLAVAREAU DE LA MENSBRUGE.

## Dans les Sociétés

### Activités et Résultats de la Société Sportive Municipale «La Clodo»

Que ce soit au basket, au volley ou au football, notre Société municipale sportive U.A.S. « La Clodo » continue victorieusement son activité et glane de nombreux succès.

#### Basket

Parlons tout d'abord du basket. La section comporte maintenant six équipes : une équipe « senior » masculine, une équipe « senior » féminine, une équipe « junior » masculine, une équipe « cadet » masculine, une équipe « cadette » féminine, et enfin une équipe « minime » masculine.

C'est incontestablement l'équipe « senior » féminine, sous la direction de Mme Jacqueline MULOT, qui remporte les plus beaux succès. Elle figure en tête de son groupe avec 260 points contre 94 et tout permet d'espérer qu'elle sera cette année « championne de Paris » de sa catégorie et passera en division d'honneur la saison prochaine.

Bien que courageuse, l'équipe « senior » masculine, sous la direction de Jean CHASLES, est moins brillante cette année puisqu'elle n'est que cinquième de son groupe, mais peut améliorer son classement dans les matches retour.

Nouvellement formée, l'équipe « junior » masculine, sous la direction de son capitaine, BELLAT, a gagné presque tous ses matches.

L'équipe « cadette » 1<sup>re</sup> division, occupe une excellente place dans son groupe : deuxième sur huit, en marquant 170 points contre 19. Elle doit vraisemblablement battre le Stade Français et être championne de Paris. C'est une équipe très homogène, sous la direction de Mlle Joëlle CAENEN, qui donne toujours un bel exemple de sportivité.

Entraînée par MM. MIGLIOLI et LEMONNIER, l'équipe « cadet » 2<sup>e</sup> division, avec son capitaine Claude GATINEAU, est une excellente équipe qui doit monter en division supérieure.

Enfin l'équipe des « minimes », qui occupe la deuxième place dans son groupe, obtient de bons résultats et laisse espérer qu'elle marchera sur les traces de ses anciens et reprendra le flambeau lorsque ceux-ci seront partis.

Pour terminer, il serait ingrat de ne pas féliciter le dirigeant de la Section, l'actif et dévoué M. GONON, toujours présent pour rendre service avec le plus grand désintéressement à son Club et à ses amis sportifs.

#### Volley-ball

La Section de volley-ball, moins nombreuse, n'en est pas moins active et compte de beaux résultats.

Deux équipes en championnat de Paris : une masculine, une féminine.

L'équipe masculine, en « Promotion d'honneur » a fait une brillante saison après avoir remporté de nombreux matches amicaux. Elle s'attribue pour la deuxième fois la coupe de l'Office des Sports à Montesson.

La coupe Ed.-Bonnefous, disputée au stade Kelly, avenue Foch, fut également gagnée en battant les juniors du C.O.B. qui en étaient détenteurs. Gros succès pour « La Clodo ».

En championnat de Paris, l'équipe masculine ne perdit qu'un match à l'aller contre l'A.S.P.T.T.

Au match retour, même résultat : sur 8 matches disputés, 7 gagnés, 1 perdu. Ce qui classe l'équipe deuxième du championnat de Paris et lui gagne sa place l'an prochain en Honneur.

Toute l'équipe est à féliciter : le capitaine Prost, toujours plein



d'allant, et ses coéquipiers SIGOGNEAU, EUVRARD, MUTER, JOUBERT, MOUZON R. et B., NOYER, LE GOER et DELATTRE.

La Section féminine, jeune équipe formée depuis quelques mois, inscrite en Promotion 1<sup>re</sup> série, en championnat de Paris, a gagné deux matches à l'aller et un au retour mais elle a au retour perdu quatre matches par forfait, la faute en étant à certaines joueuses qui prennent trop le sport à la légère.

Nous félicitons les joueuses qui ont fait le maximum d'effort pour que notre équipe vive : Mlles LESAGE Christiane, FLEURY Nicole, DERS Françoise.

### Foot-ball

La Section football de l'U.A.S. « La Clodo » compte, en cette saison 1951-1952, environ soixante-quinze licenciés qui, revêtus du maillot bleu à parements jaunes, se livrent chaque dimanche à leur sport favori dans l'une des quatre équipes de la Société.

L'équipe « première », emmenée par son capitaine COMBOT, joueur dynamique possédant une classe affirmée, occupe en ce moment la seconde place de son groupe de « Promotion A » 1<sup>re</sup> division, après avoir réussi l'exploit de battre, sur son propre terrain, l'A.O. XII, club vaincu jusqu'à ce jour. Animée d'un sang nouveau, dotée d'éléments de valeur, composée de camarades qui possèdent très fortement ancré l'amour du sport et de leur Club, cette formation, après un difficile début de championnat, joue chaque dimanche avec une autorité croissante, et tous les espoirs sont permis pour l'accession à la division supérieure. Notons encore que cette équipe, qui possède la meilleure attaque de son groupe, a disputé la « Coupe de Paris » sans subir une seule défaite.

L'équipe réserve, dirigée par CLAIRET, joueur chevronné dont l'ardeur est égale à son extrême gentillesse, marche sur les traces de son aînée, et occupe aussi la seconde place de son groupe, à égalité de points avec Meudon. Nul doute que cette formation ne termine son championnat à une place d'honneur.

Les juniors eux, volent de victoire en victoire et n'ont pas encore connu la défaite dans les Critériums des jeunes. Composée de joueurs qui possèdent déjà un sens très approfondi du football, bien groupés autour de leur capitaine BIANCHI dont la classe éclate un peu plus à chaque rencontre, cette équipe a droit à toutes nos félicitations que nous leur adressons sans réserve.

Quant aux cadets, mentionnons qu'ils effectuent, pour ne pas être en reste, une saison des plus brillantes, sous la direction de M. MAURICE, qui les couve d'une sollicitude toute maternelle.

Pour terminer, adressons tous nos remerciements aux dirigeants de cette section, dont le dévouement trouve sa récompense dans les succès obtenus.

Ces succès de la Section de football sont tout simplement merveilleux si l'on songe qu'elle n'a que trois ans d'existence et qu'elle ne dispose que d'un terrain rudimentaire à la Porte-Jaune. Tous les efforts doivent être entrepris en vue de la cession par les Domaines d'un second terrain à côté du premier. La solution devrait intervenir facilement depuis que Garches, déjà pourvue d'un stade magnifique, a abandonné ses prétentions de l'occuper.

### Gymnastique

Nous terminons ces activités de « La Clodo » en parlant de la Section de gymnastique.

Durant la période de guerre et d'après-guerre, faute de terrain, « La Clodo » était un peu en sommeil, son président, M. Georges HUET, tenait le drapeau en maintenant debout la Section de gymnastique.

Après un effacement de plus de deux ans, la section gymnique s'est regroupée avec satisfaction et a repris son fonctionnement. Deux bonnes équipes adultes et pupilles suivent avec assiduité les séances au gymnase, rue de Buzenval.

Certains pupilles sont déjà bien entraînés et peuvent espérer participer en groupe aux tournois intersociétés. Parmi eux, citons : FACHETTI, VIEL J.-C., MERCIER, BOUCHER, DAMIANO, BALESSENT et beaucoup d'autres qui sont de la graine de futurs champions.

Les adultes s'entraînent assidûment et peuvent espérer, outre leur participation à différents challenges et manifestations, mais aussi à la Fête fédérale de Roubaix; citons parmi ceux-ci, VIEL Noël, BALESSENT, MOROSOLI Victor et Albert, sans oublier ceux qui les talonnent de près.

Souhaitons que le compte rendu de toutes ces activités encourage les jeunes Clodoaldiens à se rendre encore plus nombreux à leur Société municipale. C'est par leur nombre qu'ils décideront les pouvoirs publics à s'intéresser à eux davantage et permettront à Saint-Cloud d'avoir une société digne de sa réputation.

Il y a encore beaucoup à faire à Saint-Cloud dans le domaine sportif. La municipalité en a connaissance, mais qu'on n'oublie pas non plus qu'elle est partie de zéro et qu'en cinq ans il a été construit le stade Kelly, le stade de la Porte-Jaune et le gymnase.

L'union des sportifs clodoaldiens permettra de poursuivre cet effort.

### Association des parents d'élèves catholiques des lycées de Saint-Cloud

L'Association des Parents d'Elèves Catholiques des lycées de Saint-Cloud communique :

« Son Excellence Monseigneur Roncalli, Nonce apostolique et Doyen du corps diplomatique, se rendra en personne à la fête de l'Association organisée le 20 mars 1952 (mi-carême), de 18 heures à minuit, à la salle des fêtes municipale, rue Hébert.

« Le Nonce présidera le dîner qui sera servi par cette Association, à 20 heures. »

### Amicale des Anciens Elèves des Ecoles Publiques

L'Amicale des Anciens Elèves des Ecoles publiques de Saint-Cloud, encouragée par le succès de ses dernières pièces, notamment *Miquette et sa mère*, et *Gringalet*, présentera à la salle des fêtes, le samedi 16 février (soirée) et le dimanche 17 février (matinée), quatre pièces en un acte d'un genre très différent :

*Octave*, d'Yves Mirande.

*Soir*, de Paul Vialar.

*Maldonne*, de Jules Gille.

*Huis-Clos*, de J.P. Sartre.

Prix des places : 200 et 100 francs.

On retient ses places chez M. Ducros, 15, rue Preschez et à l'Ecole des garçons du Centre.

### CLUB DES SPORTS OLYMPIQUES

2, rue Dailly

Le C.S.O. s'est réuni en Assemblée générale, samedi 27 octobre, devant une nombreuse assistance (76 membres actifs), en présence de M. Joinard, Président de la F.F.C. et de M. Monsel, adjoint au maire (chargé des sports), M. Bernard, Président actif ouvrit cette Assemblée en retraçant l'histoire du C.S.O., soulignant les heures glorieuses d'une Société qui, en sept années, a remporté 1.050 victoires parmi lesquelles : un championnat de France de poursuite Olympique en 1949, un championnat de l'Ile-de-France de la même spécialité en 1948 et divers interclubs comme la Coupe de France et la Coupe de l'Avia.

A l'élection du Comité pour la saison 1952, les membres présentés furent élus à l'unanimité. Le bureau se trouve composé comme suit :

*Président d'honneur* : M. Antonat; *Président actif* : M. Bernard; *Vice-Présidents* : MM. Hatry, Nomy, Chauveau, Cantin; *Directeur sportif* : M. Duris; *Secrétaire général (correspondant)* : M. Finck; *Trésorier* : M. C. Momas; *Membres consultatifs* : MM. Vallet, Tiberghien, Fouet, Gauvain, Chalimand, Renard, Dermais, Nicol, Browayes.

Après le vote M. Monsel adressa ses félicitations à tous, dirigeants et coureurs, pour leur activité. Profitant de la présence de M. Joinard, il tint à souligner une fois de plus, qu'il est absolument inexact de prétendre que la municipalité s'oppose au passage des épreuves cyclistes sur le territoire de Saint-Cloud et que le Conseil municipal unanimement souhaite y voir passer les grandes courses.

Le Président fédéral, M. Joinard, exhorta tous les jeunes membres du Club à écouter les conseils de leurs dirigeants qui toute l'année se dévouent pour eux et les incita à travailler avec toujours plus de cœur.



## SOCIÉTÉ D'ENTR'AIDE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Comité de Boulogne, Saint-Cloud, Sèvres et environs

L'Assemblée générale du Comité aura lieu le 27 janvier 1952, à 10 heures, 83, boulevard Jean-Jaurès, à Boulogne-Billancourt.

Le Président fait un pressant appel pour que tous les légionnaires qui n'en font pas encore partie adhèrent à cette œuvre de solidarité que constitue la Société d'Entr'Aide, fondée en 1921 par le général DUBAIL (la cotisation est de 200 francs par an). Ils sont bien entendu cordialement invités à assister à l'Assemblée générale.

Le Président du Comité :

R. BILLARD,

4, boulevard de la République,  
Saint-Cloud (S.-et-O.).

## ARBRE DE NOEL DE LA POLICE

Le traditionnel Arbre de Noël de la police de Saint-Cloud a eu lieu le dimanche 23 décembre 1951, à la Salle des Fêtes Municipale, en présence de M. René SAINT-MARCOUX, commissaire principal et président d'honneur de l'Amicale de la Police et de nombreuses personnalités, notamment M. ENGLINGER, directeur départemental des services de police; M. ROYNEAU, commissaire central à Versailles; MM. les Maires de Saint-Cloud, de Garches et de Vaucresson.

Les enfants de nos policiers, leurs parents et les invités passeront un après-midi fort agréable.

Le Père Noël connu beaucoup de succès auprès des enfants qui reçurent de beaux jouets ainsi qu'un goûter et des friandises.

L'organisation était comme d'habitude impeccable, grâce au dévouement apporté par le Président de l'Amicale, M. BUCHERON, et par les membres de l'Association.

Nous signalons que le bal annuel de la police aura lieu le 2 février prochain, à la Salle des Fêtes.

## LES MÉDAILLÉS MILITAIRES

Le bal des Médailleurs Militaires a eu lieu cette année à la Salle des Fêtes Municipale, le samedi 29 décembre et fut, comme d'habitude, tout particulièrement réussi.

Les danseurs et danseuses, entraînés par l'orchestre Aimé NOEL, s'en donnèrent à cœur joie jusqu'au matin.

Au cours du vin d'honneur, l'actif président de la section, M. René MAILLET, remercia tous ceux qui avaient répondu à l'invitation des « Médailleurs » et leur apportèrent à cette occasion leur sympathie et leur encouragement.

Le président général de l'Association Nationale des Médailleurs Militaires, le docteur Rémy NÉRIS, eut un mot d'aimables remerciements pour toutes les personnalités et pour tous ceux qui avaient contribué au succès de cette soirée.

## ASSOCIATION DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE

L'Association des Combattants Prisonniers de guerre de Saint-Cloud a offert un Arbre de Noël le dimanche 6 janvier, en matinée, à tous les enfants de la ville et aux enfants de prisonniers de guerre de Ville-d'Avray.

La salle des fêtes était comble et chaudement sympa-

thique. Chanteurs, jongleur, athlètes, clowns, présentés par l'excellent animateur imitateur de la radio Alain BERNARD, rivalisèrent d'entrain, de charme, d'adresse, de force, de fantaisie, et pendant trois heures firent jaillir des cascades de rires et des tonnerres d'applaudissements. Ce fut un spectacle bien choisi de variétés.

De 18 heures à minuit, un bal gratuit attira de nombreux couples qui dansèrent au rythme joyeux et parfois endiablé de la petite formation de l'excellent orchestre « Jak Annet ».

Bravo et merci aux P.C. qui, une fois encore, nous ont prouvé qu'ils savaient rester unis, et à bientôt, car c'est avec impatience que nous attendons leur prochaine manifestation.

## AMICALE DE LA PASSERELLE

Le dimanche 16 décembre, l'Amicale de la Passerelle organisait, en la salle de l'auberge de la Passerelle, mise gracieusement à sa disposition par le propriétaire, une séance récréative au profit des membres de la société.

Cette matinée fut animée par les clowns clodoaldiens Franky junior et Pipo, par les jeunes duettistes fantaisistes Bill Miller et Bob Navarre et par le ténor Michel Rousseau.

Un guignol amusa petits et grands.

La reine de l'Amicale, Mlle DECHY, distribua avec ses demoiselles d'honneur, aux enfants des sociétaires, un goûter copieux et des boissons rafraîchissantes que M. BERNARD s'était fait une joie d'offrir.

Il y eut également une distribution de jouets et de bonbons aux enfants.

L'année 1951 fut ainsi dignement clôturée, grâce à l'activité du Président de l'Amicale, M. PLÉAU, de ses deux Vice-Présidents, MM. CORBET et Claude MOMAS, ainsi que des membres du bureau.

## MOTO-CLUB CLODOALDIEN

L'Assemblée générale de l'Association, tenue le 28 octobre 1951, a renouvelé son bureau pour l'année 1952 et nommé :

Président .....	MM. MOREL.
Vice-Président .....	SUTRA.
Directeur sportif .....	MOINE.
Directeur touristique .....	ANSQUER.
Adjoint techniques .....	LEROY et TINANCOURT.
Secrétaire .....	LÉTANG.
Trésorier .....	GAUTHIER.

Le Moto-Club espère qu'avec le concours de tous ses membres, il pourra travailler utilement dans l'intérêt de l'Association et pour le renom de la ville de Saint-Cloud où le sport automobile et motocycliste gagnera, il le souhaite, de nouveaux adeptes.

## UN NOUVEAU CLUB EST NE A SAINT-CLOUD

C'est l'Automobile Club de Saint-Cloud qui a pour but de grouper tous les automobilistes pour organiser, du printemps à l'automne, des sorties touristiques bi-mensuelles, des rallies et gymkanas et de faire bénéficier ses adhérents de prix spéciaux pour leurs réparations et achats d'accessoires.

Un service spécial leur donnera également tous les renseignements concernant l'automobile ainsi que les itinéraires de vacances et formalités à remplir pour l'obtention des transports et tryptiques.

Une première réunion a eu lieu le 15 décembre 1951 au cours de laquelle un bureau provisoire a été constitué. Il est composé comme suit :

Président .....	M. CHAUVEAU.
Vice-Présidents .....	MM. MARIN et BERNARD.
Secrétaire .....	Mme D. BUFFAVENT.
Trésorier .....	M. J. TINANCOURT.
Directeur sportif et touristique .....	M. Ch. BUFFAVENT.



## Succès Scolaires

Pour compléter nos informations parues dans le dernier bulletin, nous donnons ci-après les résultats scolaires enregistrés dans les établissements de Saint-Cloud à la fin de l'année scolaire 1950-1951.

### LYCEE DE JEUNES FILLES (Directrice : Mme BATTISTINI)

#### RESULTATS DES EXAMENS (1951)

##### Baccalauréat

##### Deuxième partie. — Sciences expérimentales.

Reçus : Cousin Noëlle, Fanet Jacques (mention A.B.), Fassier Monique, Faure Nicole, Platanides Roger, Poupard Colette, Velon Yvette.

##### Philosophie. — Lettres.

Reçus : Albanhac Edith (mention A.B.), Bonnet Jacqueline, Cabaret Yvonne, Constant Gisèle, Crette Anne-Marie, Jaladis Marie-Claire (mention A.B.), Leclair Nicole (mention A.B.), Rottier Nicole (mention Bien), Vey Jacqueline (mention Très Bien).

##### Première partie. — Série A.

Reçus : Clavaud Claude, Jacquemard Monique, Kervadec Maryvonne, Metge Annie, de Vals Monique.

##### Série B.

Reçus : Adam Marcelle (mention Bien), Beaufils Christiane, Bocquet Jacqueline, Cony Monique, Deshays Françoise, Evrard Anne-Marie, Lamusse Jacqueline, Landau Jeannette, Menechal Renée, Metzger Anne-Marie (mention A.B.), Peirani Nelly, Petit Françoise, Raguin Nadine (mention A.B.), Rampont Brigitte, Reverseau Françoise, Rigal Monique, Souhaite Nicolas (mention A.B.), Sourdillon Marie-Claire.

Admissibles : Betton Janine, Doucet Marie-Thérèse, Lorenzi Monique, Menechal Simone, Radix Claude, Vincent Nicole.

##### Série C.

Reçus : Bourjala Claude, Caenen Nadia, Maronnier Jacqueline, Sourdillon Odette (mention Bien).

##### Série Moderne.

Reçus : Charon Nicole, Favre Simone, Fayeton Simone, Gastelot Nicole, Ivanoff Nadia (mention A.B.), Lecocq Françoise, Renaud Sylvaine, Richet Geneviève, Roquebernou Raymonde, Thurler Colette, Vert Geneviève.

Admissibles : Deshays Geneviève, Royneau Jacqueline.

##### Brevet d'études du premier cycle (B.E.P.C.)

Reçus : Alaperrine Monique, Bernard Monique, Cantat Jeanne, Changeux Monique, Chollet Danièle, Couderc Christiane, Coulombel Monique, Cousin Thérèse, Crosnier Marie-Thérèse, Duffo Nicole, Duluc Françoise, Ferquin Michèle, Frenkiel Liliane, Galleron Françoise, Gauthier Claude, Hablot Simone, Laffont Nicole, Martineau Claudine, Mersevan Monique, Napoléon Maryvonne, Picard Monique, Platanides Christiane, Pousanoff Hélène, Rigaud Monique, Robbe Michèle, Rue Sylviane, Sacre Jacqueline, Schalbar Janine, Seigneur Françoise, Serres-Cambot Paulette, Tremblay Danièle, Schmitt Annie.

##### Concours d'entrée

##### à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (H.E.C.)

Reçue : Nicole Rottier.

### LYCEE DE GARÇONS DE SAINT-CLOUD

#### (Directeur : M. MONNARD)

#### RESULTATS DES EXAMENS 1951

##### Baccalauréat

##### Deuxième partie. — Série mathématiques.

Reçus : Antran Guy, Bolley Alain, Bossuette Jacques, Boussard Jean-Pierre, Choquet Bernard, Ducros Jean, Houssard Jacques, Jolicart Jean, Mlle Lamaignière Monique, Mlle Ledran Christiane, Lelong Jean-Pierre, Maurel Jean, Mitrofanoff Paul, Mounic Max, Reiss Herbert, Mlle Reveillas Janine, — Avec la mention « Assez Bien » : Mlle Champigny Odette, Mlle Derathe Françoise, Mitrofanoff Wladimir, Newey Jacques, Pacot Claude, Porte Gérard, Reiss Robert, Veaux Jacques.

##### Série philosophie.

Reçus : Buquen Gérard, Esteoulé Michel, Gonon Jacques, Latournerie Dominique, Michenaud Guy, Schmit Bernard. — Avec la mention « Assez Bien » : Letellier Lionel.

##### Première partie. — Série A.

Reçus : Darot Bernard, Derathe Nicolas, Potier Jean-Pierre, Tannery Jean, — Avec la mention « Assez Bien » : Drouault François, — Avec la mention « Bien » : Bazin Gérard, Kirchner Bernard.

##### Série B.

Reçus : Connan Michel, Maguin Georges, Rojo Mariano, Soli-

gnac Jean. — Avec la mention « Assez Bien » : Bloch-Lemoine Michel.

##### Série C.

Reçus : Adler Jean-Pierre, Autran Jean-Pierre, Brun André, Canac Pierre, Casalis Robert, Dupin Claude, Escalier Jean-Claude, Jouault Xavier, Manegrier Pierre, Martineau Michel, Muter Jean, Pelletier René, Perraud Henri, Perrinel Jacques, Pinchon Claude, Rebut Paul, Tondre Jacques, Veverka Bernard, de Wit Ynto. — Avec la mention « Assez Bien » : Barat Pierre, Bubenicek Louis, Janin Pierre, Melieres Frédéric, Velon Jean, Walter Philippe.

##### Série M.

Reçus : Albert Jacques, Coulombel Bernard, Dufour Jean-Paul, Goddard André, Issele Claude, Kouri Charles, Legrand Léon, Le Meur Michel, Migdal Roland, Minson Gildas, Perrot Jacques, Poupard Jean. — Avec la mention « Bien » : Chemin Eric.

##### Brevet d'Etudes du Premier Cycle

Reçus : d'Arbaumont Michel, Bugeault Jean-Claude, Demaizière Alain, Demetz François, Jousset Henri, Kerlau Alain, Littaye Jean, Lubert Maurice, Mezorian Albert, Moreau François, Muller Guy, Pruvost Michel, Regnier Jean-Claude, Reverseau Michel, Schremer Alain, Thomas Jean-Claude, Walter François.

### ECOLE DES FILLES DU CENTRE

#### Elèves reçues à l'examen d'entrée en 6<sup>e</sup> CC.

- |                      |                    |
|----------------------|--------------------|
| 1. Avois Monique.    | 4. Kobus Claudine. |
| 2. Cellarier Nicole. | 5. Morvan Danièle. |
| 3. Chaput Monique.   | 6. Paul Annick.    |

#### C. T. P. T.

- |                             |   |
|-----------------------------|---|
| 4 <sup>e</sup> A            |   |
| 1. Bertrand Michèle.        | 25. Liégon Michèle.                                 |
| 2. Deflandre Ghislaine.     | 26. Petit Madeleine.                                |
| 3. Desbordes Monique.       | 27. Raynard Monique.                                |
| 4. Guillemain Monique.      | 28. Renard Monique.                                 |
| 5. Maisonnave Martine.      | 29. Ribreau Monique.                                |
| 6. Rigollet Jeanine.        | 30. Royer Michelle.                                 |
| 7. Rousselle Elisabeth.     | 31. Tarlet Denise.                                  |
| 8. Toullec Yvonne.          | 32. Verley Mireille.                                |
| 9. Delorme Danièle.         | 33. Meilhac Geneviève.                              |
| 10. Machuret Marie-Paule.   | 34. Diard Ginette.                                  |
| 11. Pastol Monique.         | 35. Foloppe Andrée.                                 |
| 12. Polo Eliane.            | 36. Brousseau Nicole.                               |
| 13. Auvray Françoise.       | 37. Bernard Ginette.                                |
| 14. Berthelot Claudine.     | 38. Blocman Christiane (1 <sup>re</sup> du canton). |
| 15. Blanchet Paulette.      | 39. Bouillard Jeannine.                             |
| 16. Bouttier Gisèle.        | 40. Cazillac Michelle.                              |
| 17. Delanoë Monique.        | 41. Duffour Reine.                                  |
| 18. Chicault Mireille.      | 42. Goisblin Elise.                                 |
| 19. Couturier Martine.      | 43. Le Chapelin Geneviève.                          |
| 20. Deleuil Josette.        | 44. Marais Suzanne.                                 |
| 21. Grand'homme Colette.    | 45. Olivieri Nadine.                                |
| 22. Hamelin Nicole.         | 46. Pajot Léone.                                    |
| 23. Le Berre Marie-Thérèse. | 47. Regimbal Mireille.                              |
| 24. Le Guyader Jacqueline.  | 48. Richard Danièle.                                |

#### Elèves reçues au B. E. P. C.

- |                        |                        |
|------------------------|------------------------|
| 1. Aggery Andrée.      | 9. Grouard Gilberte.   |
| 2. Bouet Jeannine.     | 10. Jaeglé Arlette.    |
| 3. Bluteau Jeannine.   | 11. Levrat Annick.     |
| 4. Bramiéri Denise.    | 12. Lozé Josette.      |
| 5. Bruneau Jacqueline. | 13. Lux Brigitte.      |
| 6. Cléry Christiane.   | 14. Ruet Monique.      |
| 7. Foloppe Christiane. | 15. Thibault Denise.   |
| 8. Gougeard Jeannine.  | 16. Thomas Jacqueline. |

#### Elèves reçues à l'examen d'entrée en 2<sup>e</sup> au Collège technique de Suresnes

- |                   |                   |
|-------------------|-------------------|
| 1. Gacon Claude.  | 3. Levrat Annick. |
| 2. Leconte Irène. | 4. Lux Brigitte.  |

#### Elèves reçues au Certificat Complémentaire

- |                              |                            |
|------------------------------|----------------------------|
| 1. Andreys Annick.           | 20. Olivier Simone.        |
| 2. Aurelle Viviane.          | 21. Pillet Claudine.       |
| 3. Bernède Viviane.          | 22. Ponchaux Jacqueline.   |
| 4. Bonneau Claude.           | 23. Quichaud Nicole.       |
| 5. Briand Colette.           | 24. Rigollet Jeannine.     |
| 6. Bertrand Michèle.         | 25. Toullec Yvonne.        |
| 7. Chervy Jacqueline.        | 26. Vaselaire Josette.     |
| 8. Chevot Christiane.        | 27. André Thérèse.         |
| 9. Deflandre Ghislaine.      | 28. Battu Jeanne.          |
| 10. De Kerléan Marie-Claire. | 29. Blais Pierrette.       |
| 11. Desbordes Monique.       | 30. Baicher Lydie.         |
| 12. Galiot Pauline.          | 31. Colas Nicole.          |
| 13. Guillemain Monique.      | 32. Delorme Danièle.       |
| 14. Laporte Yolande.         | 33. Dubellay Christiane.   |
| 15. Lenin Jacqueline.        | 34. Dussoul Ginette.       |
| 16. Lux Janine.              | 35. Grangirard Anne-Marie. |
| 17. Maingant Danièle.        | 36. Ibler Arlette.         |
| 18. Maisonnave Martine.      | 37. Loeven Christiane.     |
| 19. Mayer Christiane.        | 38. Lozet Josette.         |



39. Machuret Marie-Paule. 44. Perrain Renée.  
40. Marciniak Yvette. 45. Ouentel Jeannine.  
41. Mercier Jeannine. 46. Righenzi Brigitte.  
42. Millereau Huguette. 47. Thomas Régine.  
43. Pastel Monique.

### ÉCOLE DES GARÇONS DES COTEAUX

*Elèves reçus au concours d'entrée en 6<sup>e</sup>  
au Lycée Paul Langevin, à Suresnes*

Annicau Pierre. François Gérard.  
Cochet Lucien. Jean Bruno.  
Cordier Danièle. Lebonhomme Michel.

*Au Lycée Hoche de Saint-Cloud*

Hugot Gérard. Pichard Jean.  
Cavaillier Jean. Becker André.  
Lejard Claude.

*Au C. C. de Saint-Cloud : Monsioloux Paul.*

*Au Certificat d'Etudes Primaires*

- |                    |                       |
|--------------------|-----------------------|
| 1. Collaud Michel. | 6. Le Trépuet Michel. |
| 2. Fichou Guy.     | 7. Pireyre Marc.      |
| 3. Fougère Robert. | 8. Toutain Jacques.   |
| 4. Jouron Pierre.  | 9. Zerneck Bernard.   |
| 5. Le Coz Guy.     |                       |

### ÉCOLE DES FILLES DE SAINT-CLOUD (Coteaux)

*Elèves reçues au concours d'entrée en 6<sup>e</sup>*

Mireille Huss. Christiane Conquet.  
Danièle Bitschené.

*Au Lycée de Saint-Cloud : Sabine Caenen.*

*Au Cours Commercial de Saint-Cloud : Nicole Schoubrenner.*

*Elèves reçues au Certificat d'Etudes*

Colette Coppey. Nicole Gérard.  
Huguette Lecland. Odette Lunel.  
Colette Galaté. Hélène Houssard.

### ÉTAT CIVIL DE SEPTEMBRE A DÉCEMBRE 1951

#### NAISSANCES SEPTEMBRE

Jacqueline, Solange, Louise Dubost. — Marcel, Dominique, Eugène, Camille Tomquin. — Christian, Marie-Gabriel Gauthier. — Philippe, Jean-Pierre Barthelemy. — Josette, Gisèle, Mauricette Guérin. — Françoise, Marie-Madeleine Duole. — Monique, Marcelle, Emilie Lebrun. — Dominique, Fernande, Andrée Thibout. — Jean-Claude, Paul Duhamel. — William, Vincent Pigou. — Dominique, Jacques, Marcel Vallée.

#### NAISSANCES OCTOBRE

Sylvie, Marina, José Biti. — Jean, Jacques Collot. — Danièle, Léone Lamy. — Claudine, Michèle Costa. — Jean, Marc, Henri Voldoire. — Michel, André Buttifant. — Brigitte, Raymonde David. — Guy, Francis, Raymond Meulenhof. — Gilles, Eric, Marie Piauult. — Dominique, Yvette, Louise, Jeanne Danet. — Claudine, Jeanne Poiret. — Marie-Anne, Simone, Danielle Ribereau-Gayon.

#### NAISSANCES NOVEMBRE

Denis, Henri, Fabrice Adjadj. — Francis, René Rossignole. — Gérard, Jean, Clément Brossard. — Hélène, Suzanne, Marie Ravaisse. — Gabriel, Jacques Delahaye. — Joelle, Françoise, Jeanine Martel. — Françoise, Monique King. — Patrice, Charles, Roland Desvigne. — Michel, André, François Guillaume. — Michel, Gérard, Jean Videgrain. — Thierry, Marie, Daniel Froissar. — Véronique, Annette, Béatrice Tapie.

#### NAISSANCES DÉCEMBRE

Anne-Marie, Jacqueline, Andrée Guillaume. — Gilles, Erick, Maurice Derville. — Dominique, Gilberte, Germaine Laurin. — Jean, Claude Vial. — Martine, Michèle, Raymonde Millang. — Catherine Piazzon. — Hervé, Marie Collet. — Laurence Roussel. — Robert, Henri, Maurice, Camille Mouchet. — Jean, Claude, Pierre, Louis Dupont. — Béatrice, Françoise, Danielle Gugliemetti. — Jean Noël, Maurice Benezech. — Sylvie, Lucien, Paule Graumann. — Daniel, Marc Jean.

#### MARIAGES SEPTEMBRE

Marcel Audouin et Georgette Chenaillier. — Daniel Paillot et Denise, Germaine Lacroix. — Adrien, Louis Randoux et Madeleine Duquerrioux. — Serge, Henri François et Yamina, Gladys Hammond. — Pierre, Marie Bertrand et Christiane, Jeannine Corbaz. — Yves, Jean Jaouanet et Yvette, Denise Caster. — Jack, Marcel Pernet et Charline, Sophie Tison. — Denis, Jean Lheritier et Michaëlla, Renée Humbert. — Robert, Paul Souche et Marie-Rose Leterrier. — Henri, Charles Damiens et Yvonne, Lucie Verdier. — Jean-Pierre Ducharlet et Francine, Marie Lerigoleur. — André, Jacques Jacob et Georgette, Antoinette Parmentier. — Raymond, Léon Terrade et Jeannine, Léonie Margry. — Wilfredo, Francisco Arcay et Erika, Wilhelmine Buggert. — Joseph, René Kerrand et

Marie-Bernadette Coutureau. — Marc Lelong et Ginette, Marie Capdegelle.

#### MARIAGES OCTOBRE

Jacques, Marie Hubert et Florence, Gilberte Maurel. — Claude, Raymond Mourette et Marie, Célestine Le Nezet. — Serge, Emile Guillerme et Jacqueline, Jeanne Navarette. — André, Louis Tritz et Jacqueline, Suzanne Serre. — Jacques, Marcel Motron et Christiane, Lucette Alleau. — Pierre, André Beziot et Rosalie, Jeanne Le Douarin. — Michel, Jean Petit et Juliette, Thérèse Moret. — Jacques, Alain Henaff et Antoinette, Marie Jacob. — Robert, Georges Teillaud et Jacqueline, Marie Blériot. — Raymond, Henri Peyre et Marie Pellissier. — Jean-Marie Dincuff et Simone, Madeleine Tabary. — Pierre, Jules Kariger et Ginette, François Bonnal. — Albert, Joseph Baron et Mélanie, Marie Simon. — André, Emile Legaud et Marie, Hélène Quemener.

#### MARIAGES NOVEMBRE

Robert, Joseph Jaegle et Louise Droz dit Busset. — Jean, Adrien Saurel et Anne-Marie Le Borgne. — Raymond, Alban Le Corre et Jacqueline, Féliçie Delcenserie. — Pierre, Adrien Fougereux et Madeleine, Elise Leblond. — Pierre Ely et Andrée, Anne Guillevin. — Marcel, Joseph Folliot et Hélène, Agnès Winter. — Gilbert, Jean Guery et Jeanne, Germaine Pailly. — René, Jean Rochette et Micheline, Marie Danguy. — René, Lucien Philippon et Odette, Valentine André. — Jean, Henri Ferdenzi et Jeannine, Camille Derain. — Jean, Paul Mahé et Maud, Renée Germain. — Marcel, Paul Lepage et Simone, Albertine Fauvel. — François, Firmin Paquet et Solange, Victoria Baussart.

#### MARIAGES DÉCEMBRE

René Fernandez et Eve Munk. — Jean, Georges Duquesnoy et Odette, Emilienne Gueguen. — Maurice, Lucien Esnault et Yvonne, Anne Martin. — Angelo Del Zotto et Odette, Julienne Ramette. — Stanislaw Walaszek et Alexandra Nazarow. — Jean, François Cadix et Jeannine, Simone Cunningham. — Alfred, Pierre Roustan et Micheline, Berthe Hubert. — Marcel, Paul Jilcot et Marguerite, Carmen Desplehain. — Charles, Louis Dunoyer et Paulette, Mael Morrisseau. — Michel, Paul de Vals et Yvette, Simone Blanche. — Jean, Christian Lotteri et Gisèle, Roseline Jossic. — Marie-Yves Boutelleau et Denise, Suzanne Latour. — Louis, Marie Le Naveaux et Maria Gaiser. — Henri, Julien Quere et Huguette, Marcelle Fritz. — Roger, Michel Canu et Eufrozina Hrycyk. — Firmin, Jean Delmas et Renée, Rosa Maurer. — Adrien, Touhou et Marie, Yvonne Le Foll. — Benedicto Rojo et Ramona Gaus. — Roger, Georges Quignard et Yvette, Marcelle Etienney. — Charles, Frédéric Henninger et Jeannine, Charlotte Leroy. — Georges, Raymond Collin et Hélène, Georgette Grand. — Edouard Daladier, député du Vaucluse, et Jeanne Boucoiran. — Joseph, Jean Serre et Florence, Jacqueline Coucke. — Maurice, Julien Houanard et Marcelle, Jacqueline Ramette. — Edmond Wojteczak et Marie-Louise Bernard.

#### DECES SEPTEMBRE

Françoise Gendre, veuve Martin, 69 ans. — Georges, Etienne, Hilaire Guignot, 73 ans. — Marie Lesourd, veuve Lucas, 92 ans. — Louis, Charles Hercouet, 76 ans. — Lucien, Alfred Congnard, 63 ans. — Hélène, Marie Legrand, femme Lerequier, 70 ans. — Marie Lobanoff, veuve Alymoff, 68 ans. — Maria Golenistcheff-Koutouzoff, veuve Grabbe, 67 ans.

#### DECES OCTOBRE

Juliette, Octavie, Adèle Wallet, veuve Panzani, 86 ans. — Maurice, Eugène Dominique, 58 ans. — Louis, Paul, Marie Bigeard, 55 ans. — Pierre, Marie Perret, 78 ans. — Alice, Clarisse Danvin, 49 ans. — Elisa, Maria Loret, femme André, 73 ans.

#### DECES NOVEMBRE

Berthe, Clélie Beal, veuve Chabanel, 67 ans. — Marie, Alexandrine, Eugénie Neveu, 68 ans. — Thérèse, Joséphine Provana, femme Maurel, 69 ans. — Maria, Pauline Picard, veuve Letellier, 77 ans. — Louise, Marie, Rose Meycelle, veuve Boiron, 86 ans. — Henri, Gaston, Désiré Pradines, 70 ans. — Lucien, Auguste Vidal, 68 ans. — Gertrude Herzog, femme Razau, 58 ans. — Zélie Gofart, veuve Rouxel, 74 ans. — Florine Demoulin, femme Marcoin, 58 ans. — Rouben Der Minassian, 69 ans. — Jeanne, Reine Vigneron, femme Cirasse, 65 ans. — Gilbert, Amand, Emilien, Joseph Valtel, 36 ans.

#### DECES DÉCEMBRE

Edgard, Gaston Chemin, 78 ans. — Paulette, Olympe Gilquin, femme Brignon, 45 ans. — Paul Morvan, 54 ans. — Pierre, Arnaud, Albert Bellouard, 74 ans. — Luisa, Dominica San Sebastian, femme Fernandez, 43 ans. — Marguerite, Annie Dukas, veuve Wellhoff, 83 ans. — Céline, Julia Soumillac, femme Neveu, 70 ans. — Marie Lacquit, 87 ans. — Camille, Jean, Isidore Bettagnier, 67 ans. — Louise, Léontine Brisse, veuve Nioche, 81 ans. — Paul, Emile Padovani, 76 ans. — Marcel, Adolphe, Joseph Frejaville, 49 ans. — Denise, Léonie Gilbert, veuve Tellier, 84 ans. — Suzanne, Julie Richard, veuve Niemerick, 61 ans. — Joséphine, Anne Baron, 88 ans. — Virginie Abolivier, 59 ans. — Fernand Moch, 83 ans. — Fernandina, Féliçie Devitrelle, veuve Adam, 82 ans. — Marie, Christine, Joselle Houblinne, 4 ans.

#### Statistique de l'Etat Civil de 1951

*Naissances : 641 - Mariages : 166 - Décès : 224*